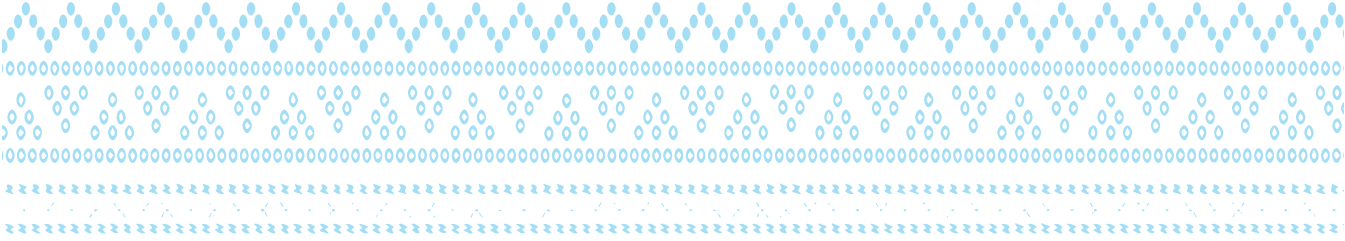
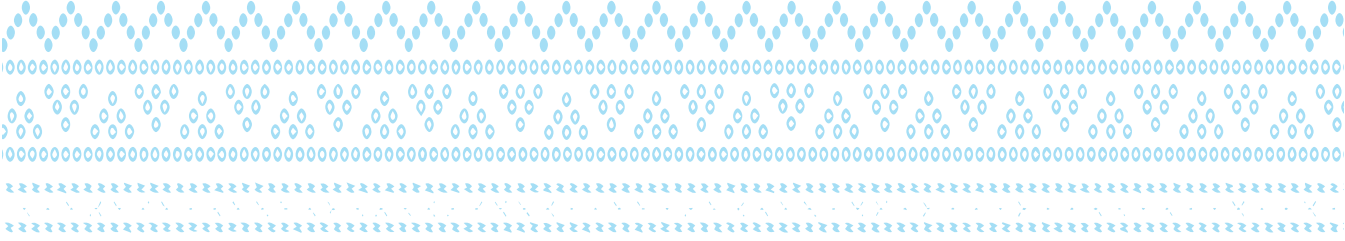
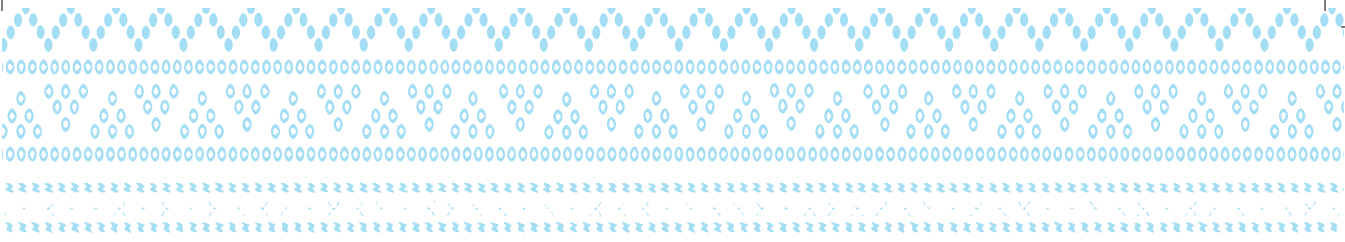




UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

**MANUEL DE PROCÉDURE
DE MISE EN ŒUVRE DE L'ATPC
EN CÔTE D'IVOIRE**

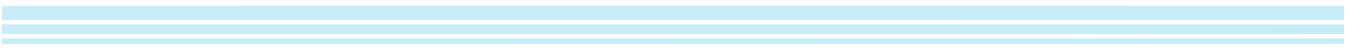
DEC OU PPE - A -



SOMMAIRE

AVANT PROPOS	5
A QUI S'ADRESSE CE MANUEL ?	7
SIGLES ET ABBREVIATIONS	9
LISTE DES PHOTOS	11
CONTEXTE ET JUSTIFICATION	13
OBJECTIFS DU MANUEL	14
PARTIE I : CONCEPTS ET GENERALITES	15
I. DEFINITION DES NOTIONS DE BASE DE L'ATPC	19
II. REGLES ET PRINCIPES DE BASE DE L'ATPC	20
III. ACTEURS DE L'ATPC	22
PARTIE II : PROCEDURE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ATPC EN CÔTE D'IVOIRE	27
I. ETAPES PRÉLIMINAIRES DE LA MISE EN ŒUVRE.....	29
II. MISE EN ŒUVRE DU PROCESSUS	35
ANNEXES	75





AVANT PROPOS

En 2000, le Gouvernement de la Côte d'Ivoire s'est engagé à œuvrer pour l'atteinte des cibles contextualisées des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Dans le sous-secteur de l'assainissement, il était question de porter de 23 à 60 le pourcentage des populations ayant accès à un assainissement amélioré. Pour atteindre cet objectif, une lettre de politique sectorielle d'assainissement et de drainage, présentant les grandes orientations que le Gouvernement entend donner au sous-secteur de l'assainissement et les axes stratégiques qu'il compte mettre en œuvre à l'horizon 2025, a été élaborée. L'un de ces axes est relatif à la stimulation de la demande en assainissement et à la création d'une émulation entre les collectivités territoriales pour promouvoir l'assainissement autonome.

Dans cette perspective, le Gouvernement ivoirien a adopté l'approche l'Assainissement Totale Pilotée par la Communauté (ATPC) pour opérationnaliser cet axe stratégique en milieu rural.

Lancée en Côte d'Ivoire en 2009 par le Ministère en charge de l'assainissement, avec l'appui de l'UNICEF, l'ATPC est une approche qui vise à susciter un changement de comportements sanitaires au sein des ménages et des communautés à travers la construction et l'utilisation de latrines par tous dans le but de mettre fin à la défécation à l'air libre.

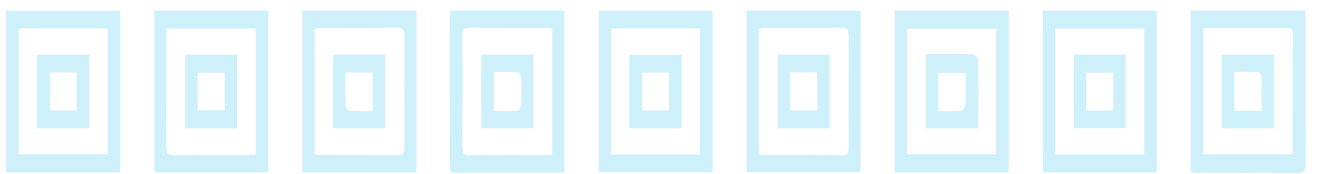
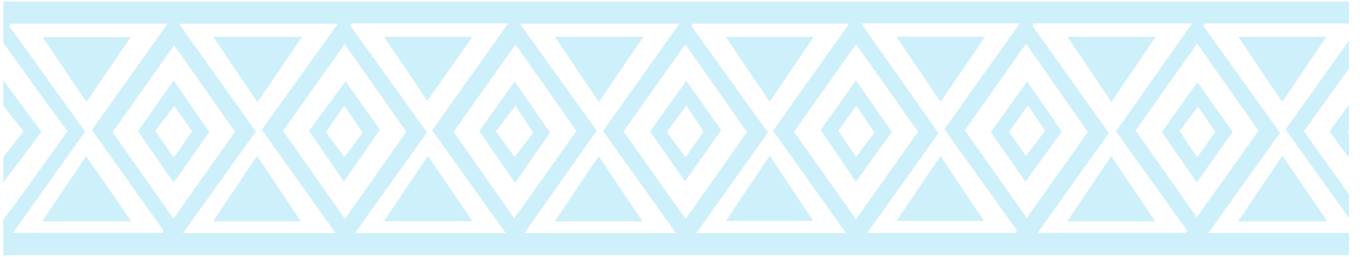
Après cinq (5) années d'implémentation par plusieurs acteurs du secteur de l'assainissement, la Côte d'Ivoire s'est dotée, en 2014, d'un manuel de procédure de mise en œuvre de l'ATPC.

Depuis lors, ce manuel a servi de guide aux différents acteurs (départements ministériels, ONG internationales et nationales, collectivités territoriales, comités locaux, ...).

Des déclenchements ont été réalisés dans plus de 4 000 localités de plusieurs régions administratives avec l'appui financier des partenaires au développement que sont l'Union Européenne (UE) et le Gouvernement des Pays Bas. Plus de 50 % de ces localités ont atteint le statut FDAL et environ 105 000 ménages (plus de 800 000 personnes) se sont dotés de nouvelles latrines.

Ces résultats qui sont attribuables à la pertinence et à l'harmonisation de l'approche et des outils ATPC traduisent l'engagement du Gouvernement en œuvre les ODD et de s'approprier l'agenda 2030, une feuille de route pour « ne laisser personne de côté ».

Le présent manuel révisé, qui tire les leçons et les expériences du passé, se veut être un outil contextualisé pour tous les acteurs institutionnels et de la société civile pour un passage harmonieux à l'échelle de l'ATPC en Côte d'Ivoire.



A QUI S'ADRESSE CE MANUEL ?

Ce manuel s'adresse avant tout aux partenaires de mise en œuvre de l'Approche ATPC (Assainissement Total Piloté par la Communauté) en Côte d'Ivoire et à toutes les structures et organisations désireuses, dans le cadre de leurs interventions d'utiliser l'ATPC comme approche communautaire.

Ils trouveront dans ce manuel des orientations qui leur permettront de mieux adapter l'approche ATPC dans leur contexte.

Ce manuel version 2 qui tire les leçons et les expériences de la mise en œuvre de l'ATPC par les ONG avec l'appui du Gouvernement et de l'UNICEF depuis 2009, n'a pas la prétention de fournir tous les rudiments de mise en œuvre de l'ATPC.

Cette version de manuel a donc pour objectif de mettre à la disposition de tous les acteurs directe de la promotion de la fin de la défécation à l'air libre un outil sur la mise en œuvre de l'approche ATPC dans le contexte de la Côte d'Ivoire.

Le manuel se structure en deux (2) parties qui reprennent les grandes lignes du précédent manuel élaboré en 2015.

La première partie relative aux concepts et aux généralités sur l'ATPC, (i) définit les notions de base de l'ATPC, (ii) présente les règles et les principes de mise en œuvre de l'ATPC et (iii) les principaux acteurs et leurs rôles respectifs.

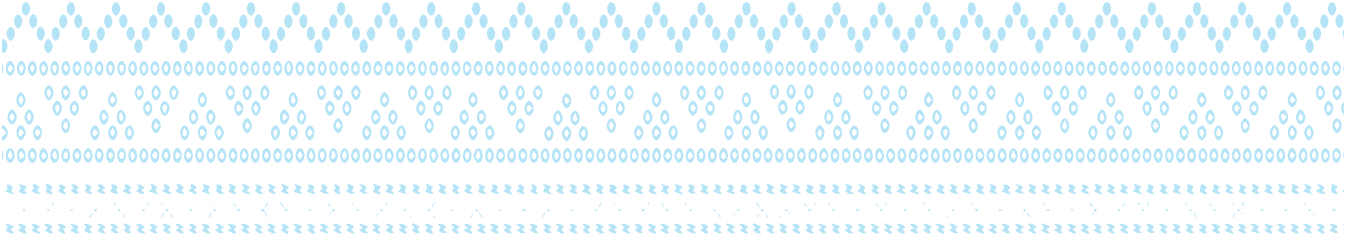
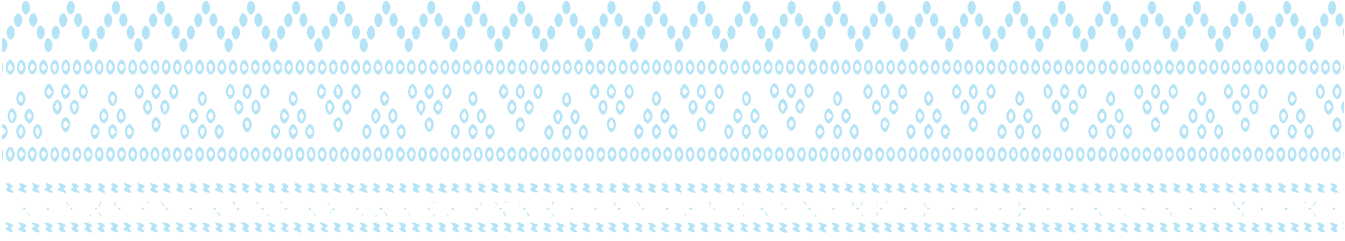
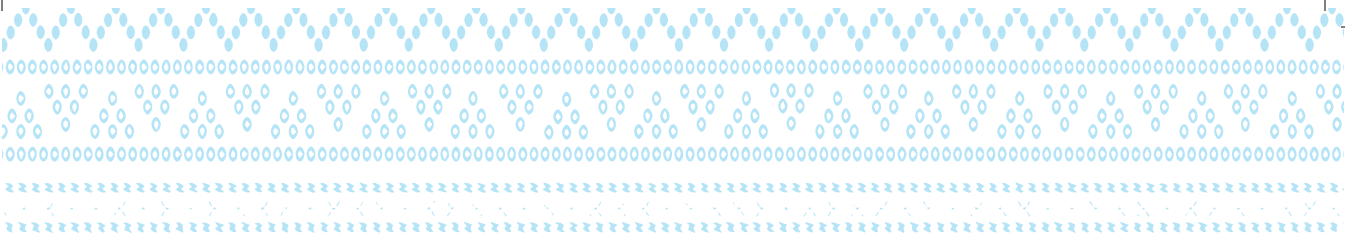
La deuxième partie relative à la description de la procédure de mise en œuvre de l'ATPC en décrit les différentes étapes de la mise en œuvre de l'ATPC et le mécanisme de suivi.





SIGLES ET ABRÉVIATIONS

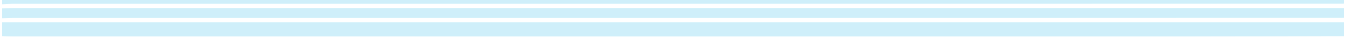
APPLOMD	Appliquons les Objectifs du Millénaire pour le Développement
ATPC	Assainissement Total Piloté par la Communauté
ASAPSU	Association de Soutien à l'Autopromotion Sanitaire Urbain
CDS	Comité Départemental de Suivi
CVD	Comité Villageois de Développement
CVS	Comité Villageois de Suivi
DAL	Défécation à l'Air Libre
DAR	Direction de l'Assainissement en milieu Rural
DD	Direction/Directeur Départemental (e)
DR	Direction/Directeur Régional(e)
DHPSE	Direction de l'Hygiène Publique et de la Santé-Environnement
DVS	Direction de la Vie Scolaire
EAA	Eau et Assainissement pour l'Afrique
FDAL	Fin de Défécation à l'Air Libre
IFS	International Friendship Service
LN	Leader Naturel
MAP	Medical Assistance Program
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MH	Ministère de l'Hydraulique
MINASS	Ministère de l'Assainissement et de la Salubrité
MSHP	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique
MSPC	Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONEP	Office National de l'Eau Potable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PADEHA	Programme d'Appui à l'Accélération de l'Accès Durable à l'Eau, à l'Hygiène et à l'Assainissement
PHAM	Programme d'Hydraulique et d'Assainissement pour le Millénaire
PMO	Partenaire de Mise en Œuvre
PND	Plan National de Développement
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
SANMARK	Sanitation Marketing (Marché de l'Assainissement)
SED	Santé Education Développement
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
WASH	Water Sanitation and Hygiene



LISTE DES PHOTOS

Photo 1 : L'animation d'une session de formation en ATPC	34
Photo 2 : Groupe d'adultes pendant une séance de déclenchement	50
Photo 3 : Groupe d'enfants pendant une séance de déclenchement	50
Photo 4 et 5 : La réalisation de la cartographie des zones de défécation	50
Photo 6 : L'analyse des voies de contamination et le calcul des dépenses médicales	51
Photo 7 : Observation d'un site de défécation au cours d'une marche de la honte	51
Photo 8 : Une démonstration de la contamination caca-nourriture par les mouches	51
Photo 9 : Le plaidoyer des enfants au cours d'un déclenchement	52
Photo 10 : L'élaboration d'un plan d'action à l'issue d'un déclenchement	52
Photo 11 : Vérification des latrines construites au cours du suivi post déclenchement	57
Photo 12 : Des représentants de villages/localités FDAL munis de leurs diplômes au cours d'une célébration	67





CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La Côte d'Ivoire, à l'instar des autres pays du monde, s'est engagée à mettre en œuvre les ODD et de s'approprier l'agenda 2030, une feuille de route pour « *ne laisser personne de côté* ».

Cet engagement s'est matérialisé en 2016 par l'adoption de la Lettre de politique sectorielle de l'Assainissement et du Drainage qui définit les orientations nationales en matière d'assainissement. Dans la foulée, une Direction dédiée à l'Assainissement en milieu Rural a été créée dans la même année 2016 pour adresser les problématiques de l'assainissement en milieu rural et surtout atteindre l'ODD 6.2 qui vise à « *assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes, des filles et des personnes en situation vulnérables.* ».

Les efforts du gouvernement avec l'appui de ses partenaires au développement ont permis sur la période 2015-2018 de déclarer la fin de la Défécation à l'Air Libre (FDAL) dans 2200 villages correspondant à 610 000 personnes ayant adopté les bonnes pratiques d'hygiène¹.

Par ailleurs, le taux de défécation à l'air libre a connu une tendance baissière depuis 2012 passant de 33,1% en 2012 à 21,8% en 2016 au niveau national et de 51% à 43,6% en milieu rural sur la même période (MICS, 2016). Cette baisse de la défécation à l'air libre s'est matérialisée par l'augmentation du taux d'accès à un système d'assainissement amélioré au niveau national qui est passé de 22% avant 2015 à 31% en 2017 avec 33% pour le milieu urbain (avant 2015) à 49% (2017) et 8% (avant 2015) en milieu rural à 16% (2017)²

Ces résultats ont été rendus possibles grâce à la mise en œuvre depuis 2009 de l'ATPC qui est une approche de développement participatif qui vise à amener une communauté à analyser ses conditions sanitaires et à prendre collectivement conscience des effets nocifs de la Défécation à l'Air Libre (DAL) en termes de santé et de l'assainissement du cadre de vie des populations. Cette approche procède par une stimulation collective du sentiment de dégoût et de honte entre les membres de la communauté dans laquelle se pratique la défécation à l'air libre. Elle permet ainsi de faciliter et d'acquiescer l'implication, l'engagement et la responsabilisation de la communauté à mettre fin à cette pratique néfaste à travers la construction et l'utilisation des latrines salubres. L'ATPC vise également à lutter contre la pauvreté, car elle réduit l'incidence des maladies du péril fécal et par conséquent les dépenses médicales dans les communautés FDAL.

Avec l'appui des partenaires techniques et financiers, deux grands programmes : PADEHA (Programme d'Appui à l'accélération de l'Accès Durable à l'Eau Hygiène et Assainissement) et PHAM (Programme d'Hydraulique Assainissement pour le Millénaire), ont été mis en œuvre entre 2013 et 2018 dans le cadre de l'ATPC et ont également contribué à améliorer les indicateurs en matière d'assainissement.

- Au 31 mai 2018, 1 674 localités ont été déclenchées et 823 localités ont été déclarées Fin de Défécation à l'Air Libre (FDAL) dans le cadre du PHAM.

¹Ministère du Plan et du Développement, Rapport volontaire d'examen national de la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable en Côte d'Ivoire, juin 2019.

²Communication de la Directrice de l'Assainissement en Milieu Rural lors du SWA 2019 Sector Ministers' Meeting tenu les 4 et 5 avril 2019 à San José au Costa Rica.

- En fin mars 2018, 2 261 localités ont été déclenchées, 1 569 localités ont été déclarées FDAL et 4 908 nouvelles latrines ont été construites par les familles issues des villages FDAL dans le cadre du PADEHA.

Par ailleurs, en 2019, le Gouvernement a financé sur fonds propres l'ATPC dans le cadre de la mise œuvre du programme social dénommé PS- Gouv et du Projet de Latrinitation. 636 latrines ont été construites par les communautés villageoises.

Pour faciliter la mise en œuvre de l'ATPC en Côte d'Ivoire, un manuel de procédures a été élaboré en 2014. Ce manuel a servi de guide aux différents acteurs (des départements ministériels, des ONG internationales et nationales, des collectivités territoriales, des comités locaux...).

Mais, s'il est vrai que les résultats obtenus sont attribuables à la pertinence et à l'harmonisation de l'approche et des outils ATPC, il faut également noter que des faiblesses ont été constatées au niveau de l'appropriation du manuel et par conséquent du processus de mise en œuvre par les acteurs:

- Les villages n'ont pas été rigoureusement et scientifiquement identifiés dans les départements pour mettre en œuvre l'ATPC,
- Un nombre important de latrines ont été réalisées avec des matériaux précaires dans les villages,
- Un nombre important de localités ont rechuté et sont retournés à la Défécation à l'Air Libre (DAL),
- La majorité des Comités Départementaux de Suivi (CDS) n'était pas fonctionnelle.

Fort de ces constats de précédentes expériences de la mise en œuvre de l'ATPC, la nécessité d'une révision du manuel s'impose afin d'inscrire la FDAL dans la durabilité mais également d'étendre la promotion de la FDAL à d'autres régions et d'assurer ainsi le passage à l'échelle et la mise en conformité du manuel au contexte ivoirien.

OBJECTIFS DU MANUEL

Ce manuel révisé est avant tout un document de travail des acteurs de mise en œuvre. De ce fait, il vise à renforcer les capacités des structures de mise en œuvre et des acteurs de l'ATPC engagés dans ce processus,

Ce manuel a pour objectifs de :

- Faciliter et d'harmoniser la contribution et la participation de toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre de l'ATPC en Côte d'Ivoire et proposer une approche spécifique à la Côte d'Ivoire ;
- Renforcer l'efficacité, l'efficience et l'appropriation dans la mise en œuvre de l'ATPC ;
- Mettre à la disposition des acteurs de mise en œuvre et des décideurs des outils de suivi et d'évaluation y compris le suivi de la pratique du lavage des mains à toutes les étapes de l'ATPC.

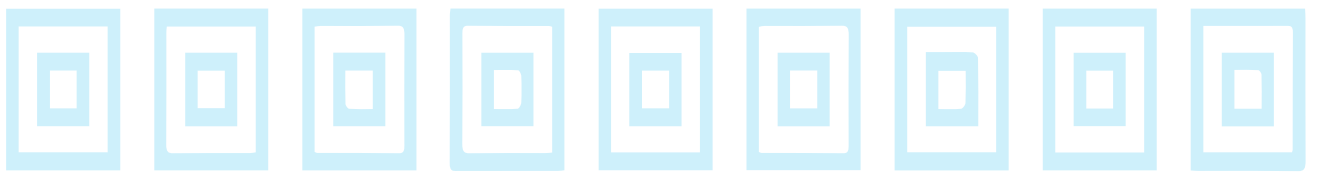
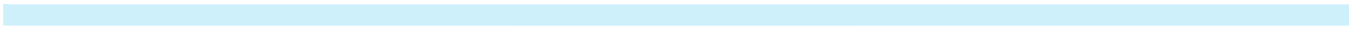
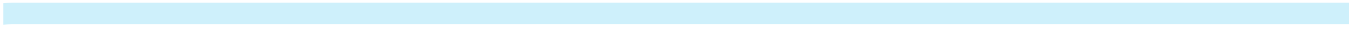
CONCEPTS ET GÉNÉRALITÉS

I. DÉFINITION DES NOTIONS DE BASE EN ATPC

II. RÈGLES ET PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE DE L'ATPC

III. PRÉSENTATION DES ACTEURS ET LEURS RÔLES







I. DÉFINITION DES NOTIONS DE BASE DE L'ATPC

NOTIONS	DEFINITION
Assainissement Total Piloté par la Communauté (ATPC)	Approche participative pour susciter et faciliter une prise de conscience en vue d'un changement de comportement collectif. L'approche vise l'auto-développement des communautés en hygiène et en assainissement en les motivant à mettre fin à la défécation à l'air libre par la construction et l'utilisation de latrines améliorées, salubres et durables avec dispositif de lavage des mains dans chaque ménage.
Défécation à l'Air Libre (DAL)	Pratique consistant à déféquer dans un endroit ouvert sans que les excréta aillent dans un contenant spécifique, ou à éliminer les excréta humains avec les déchets solides.
Excréta	Ensemble des substances rejetées hors de l'organisme, composées principalement de déchets de l'alimentation. Il s'agit des fèces (matières fécales). Les excréta, dans le langage populaire sont généralement désignés par le mot « CACA »
Facilitateur	Un membre de l'équipe de la structure de mise en œuvre qui est formé et qui accompagne les communautés durant tout le processus de mise en œuvre de l'ATPC.
Fin de Défécation à l'Air Libre (FDAL)	Les communautés arrêtent totalement de déféquer dans la nature et utilisent les latrines.
Hygiène	Ensemble des pratiques et des attitudes à adopter par une personne ou un ménage en vue de la préservation de sa santé et de son cadre de vie (le lavage des mains, et l'élimination des déchets solides et liquides, purification et protection de l'eau de boisson stockée...).
Latrine	<p>Une installation destinée au recueil des excréta, un endroit aménagé pour permettre la défécation dans des conditions salubres.</p> <p>Un standard minimum doit être requis pour parler de latrine.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Une latrine doit être équipée d'une dalle pour éviter un effondrement et surtout le contact Homme-Caca, ✓ Une latrine doit être équipée d'un dispositif qui limite la prolifération des mouches à partir des fosses, ✓ Une latrine doit être équipée d'une superstructure durable qui assure l'intimité des usagers. ✓ Une latrine ne doit pas contribuer à la contamination des eaux de surface et des eaux souterraines
Leader Naturel	C'est une personne ressource, un membre de la communauté qui peut être une femme, un homme, un jeune et même un enfant qui se démarque de manière spontanée et joue un rôle important durant le processus de déclenchement et les étapes de post-déclenchement. Il joue un rôle prépondérant dans l'assainissement de la communauté.
Déclenchement institutionnel	Rencontre au cours de laquelle l'équipe du projet explique aux autorités administratives les avantages de l'approche ATPC afin de susciter leur implication, leur engagement et leur soutien.
Pré-déclenchement	Le pré-déclenchement est un processus d'immersion du/des facilitateur(s) dans la communauté. Il permet de s'imprégner des réalités vécues par les communautés, de disposer d'informations de bases relatives au système d'organisation, aux us et coutumes, aux infrastructures existantes et d'établir de bons contacts avec les leaders communautaires en vue de créer un cadre de collaboration favorable à la mise en œuvre de l'approche.

Déclenchement des communautés	Rencontre publique au cours de laquelle les facilitateurs développent des outils de communication en vue d'amener la communauté à prendre conscience des dangers de la DAL et à s'engager pour le changement collectif de comportements à travers un plan d'actions de construction de leurs latrines.
Suivi Post déclenchement	Accompagnement de la communauté dans la mise en œuvre de son plan d'action FDAL
Vérification ou évaluation	Inspection d'une communauté dans le but de confirmer ou d'infirmer son état FDAL
Déclaration FDAL	Annonce du statut FDAL à la communauté le jour de l'évaluation par l'équipe d'évaluateurs
Célébration	Cérémonie pour encourager et remettre les diplômes de reconnaissance aux communautés FDAL ainsi qu'aux autorités qui se sont impliquées significativement dans la mise en œuvre de l'ATPC
Certification	Confirmation de l'état FDAL par le Ministère en charge de l'assainissement après une période d'observation qui peut durer une année
Suivi Post FDAL	Accompagnement des communautés dans le maintien du statut FDAL et l'amélioration des conditions d'hygiène et d'assainissement en général et en particulier des latrines



II. RÈGLES ET PRINCIPES DE BASE DE L'ATPC

La mise en œuvre de l'ATPC repose sur des règles et principes qu'il convient d'observer pour atteindre les objectifs d'auto promotion des communautés locales et d'assainissement visés. L'approche ATPC est basée sur:

- ✓ la stimulation du dégoût de la Défécation à l'Air Libre,
- ✓ le déclenchement d'un changement de comportement sanitaire collectif,
- ✓ la promotion du respect de soi,
- ✓ la valorisation du savoir-faire local, des techniques, des connaissances et de l'expertise locale,
- ✓ le soutien des initiatives locales de promotion de l'assainissement à travers une amélioration graduelle de la structure et du design des latrines,
- ✓ le développement de l'esprit de solidarité communautaire,
- ✓ le développement d'un style de communication ludique et incitatif, qui laisse l'initiative de la prise de décision et de l'action à la communauté.

Pour qu'une communauté soit déclarée FDAL, il faut que :

1. Chaque ménage dispose d'au moins une latrine ;
2. Les trous de défécation de toutes les latrines soient bien fermés (Ne permet pas les entrées et sorties des mouches);
3. Tous les membres des ménages utilisent une latrine pour la défécation ;
4. Chaque latrine soit équipée d'un dispositif de lavage des mains avec de l'eau et du savon (ou produits alternatifs) effectivement utilisés ;
5. Chaque personne interrogée dans les ménages échantillonnés maîtrise la technique du lavage des mains ;
6. Chaque personne interrogée dans les ménages échantillonnés connaisse au moins deux moments clés du lavage des mains avec de l'eau et du savon ;
7. Aucune trace ou aucun site de défécation à l'air libre ne soit observé.



III. ACTEURS DE L'ATPC

III.1. Les acteurs institutionnels

ACTEURS/STRUCTURES	MISSIONS/RÔLES
La Direction Générale du Budget	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mobiliser les ressources financières pour la mise en œuvre des projets et programmes d'assainissement
La Direction de l'Assainissement en milieu Rural	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Assurer le leadership de la mise en œuvre de l'ATPC en Côte d'Ivoire ; ✓ Veiller au bon déroulement des activités. La DAR est garante du respect des règles et principes de base de l'approche ; ✓ Assurer les formations des acteurs, les évaluations et les certifications des villages FDAL.
La Direction de l'Hygiène Publique et de la Santé Environnement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Intervenir dans les activités opérationnelles de mise en œuvre de l'ATPC, notamment la formation des acteurs sur l'outil de déclenchement du lavage des mains, dans l'hygiène dans les établissements scolaires et dans l'évaluation des villages FDAL.
La Direction de la Vie Scolaire	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Intervenir, dans la sensibilisation aux pratiques du lavage des mains et la gestion des ouvrages d'assainissement dans les écoles.
Les Partenaires Techniques et Financiers	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mobiliser les financements pour la mise en œuvre de l'ATPC ; ✓ Appuyer techniquement et participer au suivi des activités de mise en œuvre de l'ATPC.
Les autorités administratives, politiques et coutumières	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participer à la mise en œuvre de l'approche à travers les CDS, les CSPS et les CVS ; ✓ Contribuer à l'implication des communautés au processus de mise en œuvre de l'approche.
Les collectivités territoriales (Districts autonomes, Conseils régionaux et Mairies)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Contribuer à la promotion et au financement des activités de l'approche ; ✓ Assurer le suivi et l'évaluation des activités ; ✓ Participer à la certification FDAL.
Les Directions Régionales partenaires (Directions régionales en charge de la Santé, de l'Environnement, de l'Education Nationale, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Appuyer les activités de promotion de l'hygiène et de la protection de l'environnement ; ✓ Participer au suivi et à la certification.

III.2. Les acteurs non institutionnels

ACTEURS/STRUCTURES	MISSIONS/RÔLES
Les ménages (Bénéficiaires des ouvrages)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Prendre des engagements à travers un plan d'actions et réaliser les ouvrages
Les ONG	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Prendre attache avec la Direction de l'Assainissement en milieu Rural pour la mise en œuvre de l'approche ; ✓ Renforcer les capacités des acteurs et des bénéficiaires ; ✓ Veiller au rapportage des résultats et leur partage avec l'administration ; ✓ Collaborer avec les administrations sur le terrain ; ✓ Participer aux réunions de coordination des activités Eau, Hygiène et Assainissement (EHA).
Les Communautés villageoises	<ul style="list-style-type: none"> ✓ S'impliquer dans la mise en œuvre de l'approche en participant à toutes les activités opérationnelles ; ✓ Faciliter la mise en œuvre des activités ; ✓ Prendre des engagements, réaliser des ouvrages et adopter les bonnes pratiques d'hygiène.



ACTEURS/STRUCTURES	MISSIONS/RÔLES
<p>Le Comité Villageois de Suivi (Interface entre les communautés villageoises et les autres acteurs)</p>	<p>Assurer le suivi de la mise en œuvre de l'ATPC dans chaque village bénéficiaire</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Sensibiliser et mobiliser les communautés ; ✓ Accompagner les ONG ; structures et associations mettant en œuvre l'ATPC dans la communauté ; ✓ Assurer le suivi des activités au niveau du village et la mise en œuvre des plans d'actions.
<p>Les Leaders Naturels</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accompagner les structures de mise en œuvre ; ✓ Sensibiliser les communautés ; ✓ Faire le suivi de la construction des latrines.
<p>Les artisans locaux (maçons, plombiers, menuisiers ...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Construire les latrines selon le plan validé par la Direction de l'Assainissement en milieu Rural
<p>Les Comités Départementaux et Sous Préfectoraux de Suivi (CDS et CSPS)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Coordonner et suivre la mise en œuvre des programmes ATPC au plan départemental et sous préfectoral et assurer le suivi de proximité des villages post déclenchement ; ✓ Organiser et procéder à l'évaluation des villages FDAL au niveau départemental et sous préfectoral ; ✓ Participer aux certifications et aux célébrations FDAL ; ✓ Créer une base de données centralisée de toutes les informations et des acquis des programmes au niveau départemental et sous préfectoral.





PROCÉDURE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ATPC EN CÔTE D'IVOIRE

I. ÉTAPES PRÉLIMINAIRES DE LA MISE EN ŒUVRE

- I.1. IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES ET PRISE DE CONTACT
- I.2. IDENTIFICATION DES VILLAGES/LOCALITES
- I.3. MISE EN PLACE DU COMITE DEPARTEMENTAL DE SUIVI
- I.4. MISE EN PLACE DU COMITE SOUS PREFECTORAL DE SUIVI
- I.5. FORMATION DES ACTEURS IMPLIQUES

II. MISE EN ŒUVRE DU PROCESSUS

- II.1. PRE-DECLENCHEMENT
- II.2. DECLENCHEMENT
- II.3. PRESENTATION DES PLANS D'ACTIONS
- II.4. SUIVI POST DECLENCHEMENT
- II.5. EVALUATION DES VILLAGES PRESENTIS³ FDAL
- II.6. CELEBRATION FDAL
- II.7. SUIVI POST FDAL
- II.8. CERTIFICATION FDAL

³On parle de village pressenti FDAL lorsqu'au moins tous ménages disposent d'une latrine et les utilisent.



I. ÉTAPES PRÉLIMINAIRES DE LA MISE EN ŒUVRE

I.1. IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES ET PRISE DE CONTACT

I.1.1. Principe

Tout projet ATPC qui sera mis en œuvre en Côte d'Ivoire doit être présenté au Ministère en charge de l'Assainissement. Une fois saisi du projet, le Ministère en charge de l'Assainissement informe les autorités locales (Préfets, Sous-préfets, Maires, Conseillers régionaux, Directeurs régionaux en charge de l'assainissement, autorités coutumières).

I.1.2. Acteurs impliqués et engagements

Acteurs	Engagements des acteurs impliqués
Initiateurs de projet ATPC	<ul style="list-style-type: none"> • Premièrement, présenter le projet ATPC au Ministère en charge de l'assainissement ; • Deuxièmement, présenter le projet aux autorités de la région après l'accord de principe du Ministère en charge de l'Assainissement.
Ministère en charge de l'Assainissement	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter la mise en œuvre du projet ATPC par la transmission d'un courrier d'information aux autorités régionales ou départementales ; • Impliquer les directions régionales dans le suivi des courriers.
Direction régionale de l'Assainissement en milieu Rural	<ul style="list-style-type: none"> • S'impliquer dans le suivi des courriers d'information aux autorités régionales ou départementales. • S'impliquer dans la mise en œuvre du projet
Structures de mise en œuvre (ONG ou autres organisations)	<ul style="list-style-type: none"> • Présenter le projet à l'autorité préfectorale au côté de l'initiateur du projet et du Directeur régional de l'Assainissement en milieu Rural ; • Présenter le projet aux autorités administratives et politiques de la région au côté de l'initiateur du projet et du Directeur régional de l'Assainissement en milieu Rural ; • Présenter le projet aux autorités coutumières.
Autorités administratives, politiques et coutumières (Préfet, Sous-préfet, Maire, Président du Conseil régional)	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner le projet par leur implication.
Directions régionales/départementales des Ministères techniques	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer techniquement la mise en œuvre du projet.
Les Mutuelles/Associations de développement local	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à la mobilisation communautaire, matérielle et financière.

I. 2. IDENTIFICATION DES VILLAGES/LOCALITÉS

I.2.1. Principe

Sur la base de la zone d'intervention de l'initiateur du projet, un croisement des données avec la cartographie du Ministère en charge de l'Assainissement en milieu Rural est fait pour le choix des villages/localités en tenant compte des campements satellites aux différents villages qui seront identifiés.

✓ Définition des concepts de village et de communauté

Le Village est considéré ici comme l'unité (ensemble) administrative officielle, la plus petite en zone rurale. Il est placé sous l'autorité d'un Chef de Village (CV) responsable devant le Sous-Préfet. Il peut être constitué du village-noyau et l'ensemble de ses campements et hameaux qui lui sont rattachés⁴. Le campement est ici un démembrement du village. Généralement, les habitants des campements sont sous l'autorité du village-centre et répondent de ce dernier.

La communauté est un groupe de personnes qui jouissent de manière indivise d'un patrimoine, un bien, une ressource, ou au contraire une obligation, une dette. Une communauté est formée indépendamment de la volonté de ses membres et sans qu'ils décident de leur implication⁵. Dans le cadre de l'ATPC, est considéré comme communauté l'ensemble des habitants d'un village (autochtones, allochtones et allogènes) qui partagent entre eux une certaine culture, des normes et des valeurs.

✓ Données clés à collecter et source d'information à privilégier

Les données essentielles à collecter à cette étape doivent être les communautés, le nombre de ménages et le nombre de latrines existantes. Par ailleurs, les sources documentaires à privilégier sont celles de (i) Directions régionales et départementales de la santé, (ii) les Directions régionales de l'Institut National de la Statistique, (iii), les Directions régionales du Ministère du Plan et du Développement, (iv) les collectivités décentralisées et les Préfectures et Sous-préfectures, et (v) les services techniques des communes.

✓ Coordination de la promotion de la FDAL avec l'ATPC

Une coordination entre la promotion de l'ATPC avec d'autres programmes/projets doit être assurée pour éviter la duplication de deux ou plusieurs interventions dans un même village.

C'est pourquoi, il faut s'assurer que le village à identifier ne bénéficie pas déjà d'un projet/programme d'assainissement, mais également identifier le maximum de villages dans la sous-préfecture.

⁴Ministère de l'Assainissement et de la Salubrité, Manuel d'instruction des Animateurs, Renforcement des capacités des animateurs et artisans en collecte de données et gestion entrepreneuriale, Mars 2021

⁵Jacquier, C. (2011). Qu'est-ce qu'une communauté ? En quoi cette notion peut-elle être utile aujourd'hui?, Revue Érès, « Vie sociale » N° 2, p.33-48

<https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-2011-2-page-33.htm>

1.2.2. Objectifs, Démarche, Technique et Outils et Période de réalisation

Objectif	Démarche/Etape	Techniques et Outils	Période
Etablir les listes des villages/localités à sélectionner pour la mise en œuvre du projet	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Collecte des données auprès des autorités administratives, politiques et sanitaires ; ✓ Croisement des données et échantillonnage pour l'établissement des listes des villages/localités ciblés et sélectionnés ; ✓ Transmission des listes aux parties prenantes (Sous-préfet, Préfet, Conseillers régionaux, Maire, DR/DD Santé, DR Education nationale, DR MINASS) pour avis et observations ; ✓ Etablissement des premières listes de villages/localités sélectionnés et transmission aux parties prenantes. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rencontres avec toutes les autorités concernées ; ✓ Collecte des données (revue documentaire) pour la constitution d'une base de données ; ✓ Echantillonnage pour la sélection des villages/localités. 	Trois premiers mois du démarrage du projet

1.2.3. Acteurs impliqués et engagements

Acteurs	Engagements des acteurs impliqués
Initiateurs de projet ATPC	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir les informations sur la zone cible au Ministère en charge de l'Assainissement et aux autorités préfectorales ; • Communiquer la liste définitive des villages/localités/communautés bénéficiaires du projet.
Ministère en charge de l'Assainissement	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter le choix des potentiel(le)s villages/localités/communautés.
Structures de mise en œuvre de l'ATPC	<ul style="list-style-type: none"> • S'approprier la liste définitive soumise aux autorités locales.
Autorités administratives, politiques et sanitaires (Préfet, Sous-préfet, Maire, DR/ DD Assainissement, Président du Conseil régional, DR/DD Santé)	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir les données socioéconomiques, démographiques et sanitaires des villages/localités/communautés proposé(e)s ; • Informer les chefs de villages/localités/communautés de la visite de l'ONG.

I. 3. MISE EN PLACE DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE SUIVI

I.3.1. Principe

Le Comité Départemental de Suivi (CDS) est mis en place pour assurer la coordination des activités au niveau départemental et est présidé par le Préfet.

Le CDS est formalisé par un arrêté préfectoral sous l'impulsion du Ministère en charge de l'Assainissement. Il est composé d'un représentant de chacune des entités énumérées dans le tableau des acteurs ci-dessous.

I.3.2. Acteurs impliqués et rôles spécifiques

Acteurs	Rôles spécifiques
Autorités administratives, politiques et sanitaires (Préfet, Sous-préfet, Maire, Président du Conseil Régional, Directeur départemental de la santé, Directeur régional du Ministère en charge de l'assainissement)	<ul style="list-style-type: none"> Organiser les réunions (Préfet, Président du CDS) ; Participer aux réunions en vue de suivre et évaluer les activités des structures de mise en œuvre de l'ATPC.
Structures de mise en œuvre (ONG et autre organisation)	<ul style="list-style-type: none"> Participer aux réunions pour rendre compte des activités de mise en œuvre de l'ATPC.
Directions Régionales et Départementales des Ministères techniques	<ul style="list-style-type: none"> Participer aux réunions en vue de suivre et évaluer les activités des structures de mise en œuvre de l'ATPC.

NB : La mise en place du Comité Départemental de Suivi couvre le premier trimestre de la période de mise en œuvre du projet et chaque réunion sera sanctionnée par un Procès-Verbal

I. 4. MISE EN PLACE DU COMITÉ SOUS PRÉFECTORAL DE SUIVI

I.4.1. Principe et description de la démarche

Le Comité Sous Préfectoral de Suivi (CSPS) est mis en place pour assurer la coordination des activités au niveau sous préfectoral et est présidé par le Sous-Préfet.

Le CSPS est formalisé par arrêté préfectoral sous l'impulsion du Ministère en charge de l'Assainissement.

I.4.2. Acteurs impliqués et rôles spécifiques

Acteurs	Rôles spécifiques
Sous-préfet	<ul style="list-style-type: none"> Participer aux réunions en vue de suivre et évaluer les activités des structures de mise en œuvre de l'ATPC.
Structures de mise en œuvre (ONG et autres organisations)	<ul style="list-style-type: none"> Participer aux réunions pour rendre compte des activités de mise en œuvre de l'ATPC.
Autorités traditionnelles, les guides religieux et associations de femmes	<ul style="list-style-type: none"> Participer aux réunions ; Faciliter la mise en œuvre des activités dans leurs communautés.

Acteurs	Rôles spécifiques
Mutuelles et Associations de développement local	<ul style="list-style-type: none"> • Participer aux réunions ; • Faciliter la mise en œuvre des activités dans leurs communautés.
Autres membres (Infirmiers, enseignants)	<ul style="list-style-type: none"> • Participer aux réunions

NB : La mise en place du CSPS couvre le premier trimestre de la période de mise en œuvre du projet et chaque réunion sera sanctionnée par un Procès-Verbal.

I. 5. FORMATION DES ACTEURS IMPLIQUÉS

Principe	Démarche	Méthodes/techniques et Outils	Durée
Le renforcement de capacités des acteurs impliqués. Il s'agit de former ou recycler les membres des ONG, les autorités administratives et politiques.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Préparer les modules de formation ; 2. Organiser l'atelier de formation 3. Remettre à chaque participant un manuel de formation. 	<p>1. Méthode participative et interactive</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exposés, • Jeux de rôles • Travaux de groupe • Travaux pratiques (Sorties de terrain) <p>Techniques et outils</p> <ul style="list-style-type: none"> • Modules de formation (Annexe II.1) • Rapport de formation (Annexe II.3) • Grille d'évaluation (Annexe II.4) 	Six (6) jours, soit en moyenne 48 heures de formation

NB : Pour un atelier de formation, l'unité pédagogique approprié est de trente (30) participants



❖ Acteurs impliqués et rôles spécifiques

Acteurs	Rôles spécifiques
DAR, DHPSE et pool de formateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Dispenser la formation.
Structures de mise en œuvre du projet sur le terrain (ONG et autre organisation)	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer et préparer les villages/localités pour les phases pratiques de la formation ; • Contribuer à l'organisation de l'atelier de formation.
Autorités administratives, politiques et sanitaires (Préfet, Sous-préfet, Maire, Président du Conseil régional, Député, Directeur Régional du Ministère en charge de l'assainissement, Directeur Départemental de la Santé)	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à l'organisation de la formation.
Les participants	<ul style="list-style-type: none"> • Suivre la formation avec ponctualité et assiduité.



Photo 1: L'animation d'une session de formation en ATPC

II. MISE EN ŒUVRE DU PROCESSUS

La mise en œuvre de l'ATPC fait intervenir des acteurs clés avec des rôles bien définis.

Le tableau ci-dessous présente la matrice de leurs rôles à chaque étape de la mise en œuvre.

Les acteurs et rôles dans la mise en œuvre de l'ATPC

Étape ATPC		Matrice des rôles des acteurs								
		Facilitateur ONG	Chefs et leaders communautaires	CVS et LN	Comité Sous-Pré-fectoral de Suivi (CSPS)	Comité Départemental de Suivi (CDS)	Mairie	Conseil régional	Direction régionale de l'Assainissement	Direction de l'Assainissement en Milieu Rural (DAR)
1	Pré-déclenchement	<ul style="list-style-type: none"> Faire les enquêtes de base dans chaque village/localité ; Compiler les informations ; Rédiger le rapport de pré déclenchement ; Transmettre les données de base et rapports de déclenchement au CSPS, au Directeur Régional de l'Assainissement et de la Salubrité (ou PF régional) et au PTF. 	<ul style="list-style-type: none"> Faciliter l'immersion de l'équipe de projet (ONG) dans la communauté ; Répondre aux questions de l'enquête de base ; Fournir les informations aux facilitateurs. 		<ul style="list-style-type: none"> Contrôler la qualité de données de base ; Participer à la validation des choix des villages/localité. 				<ul style="list-style-type: none"> Assurer le contrôle qualité des données de base ; Enregistrer dans la base des données (outils principaux de suivi) les informations de chaque village et Sous-Préfecture Transmettre les données collectées et les informations à la DAR. 	<ul style="list-style-type: none"> Enregistrer les données collectées dans la base de données nationale
2	Le déclenchement	<ul style="list-style-type: none"> Faciliter le déclenchement avec les différentes étapes/méthodes au niveau de chaque village/localité Faciliter l'élaboration du Plan d'Action du village/localité Elaborer le rapport de déclenchement Transmettre les Plans d'actions et les rapports de déclenchement au CSPS, au Directeur régional du MINASS (ou PF régional) et au PTF Identifier les LN et faciliter la mise en place du Comité Villageois de Suivi 	<ul style="list-style-type: none"> Donner son accord pour la conduite du déclenchement Encourager les villageois à participer pleinement ; Valider la mise en place des CVS et le choix des LN ; Endosser le Plan d'actions élaboré pour le village/localité. 		<ul style="list-style-type: none"> Analyser les plans d'actions des villages/localités ; Identifier les partenaires potentiels pour la mise en œuvre du Plan d'actions ; Identifier et fournir les besoins en appui exogène des villages/localités ; Transmettre les besoins non-couverts à la Direction Régionale de l'Assainissement (ou PF Régional) 			<ul style="list-style-type: none"> Recevoir le rapport de déclenchement des villages/localités ; Archiver le rapport de déclenchement des villages/localités ; Compléter dans la base des données les informations sur le déclenchement ; Transmettre les données et les informations à la DAR. 	<ul style="list-style-type: none"> Compléter dans la base de données nationale les données sur le déclenchement 	

Matrice des rôles des acteurs		Direction régionale de l'Assainissement	Conseil régional	Mairie	Comité Départemental de Suivi (CDS)	Comité Sous-Pré-fectoral de Suivi (CSPS)	CVS et LN	Chefs et leaders communautaires	Facilitateur ONG	Etape ATPC	Direction régionale de l'Assainissement en Milieu Rural (DAR)
3	Présentation des Plans d'Actions	Recevoir les plans d'actions des villages/localités et les archiver			<ul style="list-style-type: none"> Recevoir les plans d'actions des localités de son département ; Demander au CSPS de faire le point lors des réunions du CDS ; Faire des recommandations pour la mise en œuvre effective des plans d'actions. 	<ul style="list-style-type: none"> Valider le plan d'actions du village/localité ; Faire le suivi du plan d'actions ; Transmettre les plans d'actions au CDS et au Directeur Régional de l'Assainissement ; Faire signer la charte/engagements aux Chefs de villages/localités. 		<ul style="list-style-type: none"> Présenter le plan d'actions de son village/localité ; Prendre en compte des observations du CSPS ; Signer la charte/engagement pour la réalisation du Plan d'Actions 			
4	Suivi Post déclenchement	<ul style="list-style-type: none"> Faire le suivi de la mise en œuvre des plans d'actions au cours des réunions du CDS ; Faire le suivi de la mise en œuvre des plans d'actions lors des réunions avec l'ONG et le PTF 	Encourager les communautés du secteur non communal au respect de leur plan d'actions de suivi post-déclenchement par tous les moyens dont elle dispose (Visite de terrain, message radio, implication des cadres etc.)	Encourager les communautés du secteur communal au respect de leur plan d'actions de suivi post-déclenchement par tous les moyens dont elle dispose (Visite de terrain, message radio, implication des cadres etc.)	<ul style="list-style-type: none"> Faire le suivi avec les CSPS pour s'enquérir du niveau d'avancement des Sous-Préfectures Effectuer des suivis sur terrain pour amplifier les messages des CSPS et faire valoir auprès des villages/localités retard par rapport à son plan d'actions l'importance de la FDAL 	<ul style="list-style-type: none"> Faire le suivi avec les CSPS pour s'enquérir du niveau d'avancement des Sous-Préfectures Effectuer des suivis sur terrain pour amplifier les messages des CSPS et faire valoir auprès des villages/localités retard par rapport à son plan d'action l'importance de la FDAL 	<ul style="list-style-type: none"> Présenter les efforts et les difficultés du village/localité à l'ONG ou au CSPS pendant les réunions de suivi ; Faire le suivi du plan d'action du village/localité ; Organiser la communauté dans le travail en équipe pour l'atteinte de la fin de défécation à l'air libre ; Etablir des règles pour stimuler l'atteinte de la FDAL ; Rendre compte aux chefs de progrès réalisés et convoquer avec l'accord du chef des réunions pour prendre les décisions pour atteindre la FDAL ; Dénoncer (au besoin) auprès du chef de village/localité, ceux qui ne respectent pas les règles établies Renseigner l'outil de suivi post-déclenchement mis à leur disposition et transmettre à l'ONG 	<ul style="list-style-type: none"> Former le CVS et les LN au suivi du plan d'actions Rendre compte au CSPS, au CDS et au Directeur Régional du MINASS de l'évolution des activités ; Assister techniquement les ménages dans la construction des latrines ; Accompagner le village dans le respect des autres critères d'évaluation du statut FDAL et la mise en œuvre de son plan d'actions ; Tisser des liens entre le secteur privé (Coopérative d'achat des produits locaux, quincailleurs, maçons, puisatiers) et la communauté pour faciliter le Marketing de l'assainissement ; Evaluer si possible, les risques potentiels (éboulement, contamination de la nappe phréatique, etc.) liés à la construction des latrines. 			

Matrice des rôles des acteurs		Direction de l'Assainissement en Milieu Rural (DAR)							
Etape ATPC	Facilitateur ONG	Chefs et leaders communautaires	CVS et LN	Comité Sous-Pré-fectoral de Suivi (CSPS)	Comité Départemental de Suivi (CDS)	Mairie	Conseil régional	Direction régionale de l'Assainissement	Direction de l'Assainissement en Milieu Rural (DAR)
5	Evaluation FDAL	<ul style="list-style-type: none"> • Informer les villages/localités du jour de l'évaluation et assurer la mobilisation communautaire pour le jour J ; • Faciliter les évaluations en accompagnant les équipes d'évaluation sur le terrain 	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer l'évaluation du village/localité au Chef du village/localité ; • Assister à l'évaluation du village • Prendre note des remarques et recommandations de l'équipe d'évaluateur 	<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer une pré-évaluation des villages/localités pressentis à la FDAL ; • Proposer et/ou confirmer la liste des villages/localités à évaluer aux CDS • Participer à l'évaluation en tant qu'évaluateur et représentant du CDS 	<ul style="list-style-type: none"> • Présider la cérémonie de célébration FDAL des villages/localités et de son département • Co-signer le PV d'évaluation (Représentant du Préfet) 	Participer à l'évaluation des villages/localités secteur communal	<ul style="list-style-type: none"> • Participer à l'évaluation des villages/localités du secteur non communal. 	<ul style="list-style-type: none"> • Participer à l'évaluation des villages/localités et co-signer les PV d'évaluation ; • Archiver les PV d'évaluation • Rédiger les rapports d'évaluation ; • Mettre à jour la base de données des villages FDAL de la région ; • Transmettre les données au niveau central. 	<ul style="list-style-type: none"> • Valider la candidature du village/localité par le biais de la fiche de candidature dûment certifiée par les autorités préfectorales ; • Programmer une date d'évaluation de concert avec le CDS, tout en informant l'ONG et le village/localité ; • Former les évaluateurs locaux sur les critères d'évaluation aux évaluateurs • Valider le statut des villages déclarés FDAL ; • Informer la tutelle des résultats de l'évaluation • Mettre à jour la carte des villages/localités FDAL de la région • Elaborer et mettre en place des stratégies de maintien et de suivi post FDAL.
6	Célébration FDAL	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'organisation de la cérémonie de célébration ; • Confectionner les panneaux de fin de défécation à l'air libre des villages/localités et Sous-préfectures Encourager les communautés du secteur communal au respect du plan d'actions pour le maintien du statut FDAL par tous les moyens dont elle dispose (Visite de 	Participer à la cérémonie de célébration FDAL	Organiser la cérémonie de célébration FDAL des villages de sa circonscription.	Présider la cérémonie de célébration FDAL des villages/localités et de son département.	<ul style="list-style-type: none"> • Participer à la cérémonie de célébration FDAL des villages du secteur communal. • Récompenser les meilleurs villages/localités FDAL du secteur communal. 	<ul style="list-style-type: none"> • Participer à la cérémonie de célébration FDAL des villages/localités du secteur non communal ; • Récompenser les meilleurs villages/localité FDAL du secteur non communal 	<ul style="list-style-type: none"> • Participer à la cérémonie de célébration des villages/localités FDAL 	<ul style="list-style-type: none"> • Participer à la cérémonie de célébration FDAL des villages/localités FDAL de la région • Mettre à jour la carte des villages/localités FDAL de la région • Elaborer et mettre en place des stratégies de maintien et de suivi post FDAL.

Matrice des rôles des acteurs									
Etape ATPC	Facilitateur ONG	Chefs et leaders communautaires	CVS et LN	Comité Sous-Pré-fectoral de Suivi (CSPS)	Comité Départemental de Suivi (CDS)	Mairie	Conseil régional	Direction régionale de l'Assainissement	Direction de l'Assainissement en Milieu Rural (DAR)
7	Suivi Post FDAL • Former les CVS & LN au suivi post FDAL (remplissage des outils de suivi) ; • Faciliter l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'actions villageois pour le maintien de statut FDAL • Collecter les fiches de suivi auprès des CVS,	• Encourager sa communauté à la mise en œuvre du plan d'actions villageois pour le maintien du statut FDAL ; • Formuler la demande de pré-certification au CSPS.	• Participer au suivi post-FDAL • Informer le chef du village/localité des résultats du suivi ; • Proposer l'évaluation du village/localité au Chef du village/localité	• Convoquer des réunions pour discuter du niveau de conservation du statut FDAL des villages/localités de sa circonscription ; • Faire des suivis sur le terrain pour encourager les communautés à la traîne à conserver leur statut ; • Participer à la pré-certification des villages FDAL ; • Autoriser la certification du village/localité	• Convoquer des réunions pour discuter du niveau de conservation du statut FDAL des Sous-Préfectures ; • Faire des suivis sur terrain pour encourager les Sous-préfectures à la traîne à conserver leur statut ; • Participer à la pré-certification des Sous-Préfectures FDAL et co-signer la recommandation pour la certification	terrain, message radio, implication des cadres, etc.),	Encourager les communautés du secteur non communal au respect du plan d'actions pour le maintien du statut FDAL par tous les moyens dont il dispose (Visite de terrain, message radio, implication des cadres etc.)	Faire le suivi de la mise en œuvre des plans d'actions de maintien du statut FDAL lors des réunions avec l'ONG et les PTF	
8	Certification FDAL • Faciliter la certification des villages/localités et sous-préfectures	• Participer à la certification du village/village	• Participer à la certification du village/localité	• Participer à la certification des villages/localités en tant que personne ressource	• Participer à la certification des villages/localités et Sous-Préfectures • Co-signer les PV de certification	• Participer à la certification des villages/localités du secteur communal • Récompenser les villages/localités certifiés du secteur communal • Mettre à jour la base de données des villages/localités certifiés de la région	• Participer à la certification des villages/localités et Sous-Préfectures • Récompenser les villages/localités certifiés du secteur non communal	• Participer à la certification des villages/localités • Co-signer les PV de certification des Sous-Préfectures • Transmettre la liste des villages/localités et Sous-Préfectures certifiés au Ministère pour la délivrance de diplôme de certification FDAL • Mettre à jour la base des données nationales des villages/localités et Sous-Préfectures certifiés FDAL en Côte d'Ivoire.	• Participer à la certification des villages/localités • Co-signer les PV de certification des /localités et Sous-Préfectures • Transmettre la liste des villages/localités et Sous-Préfectures certifiés au Ministère pour la délivrance de diplôme de certification FDAL • Mettre à jour la base des données nationales des villages/localités et Sous-Préfectures certifiés FDAL en Côte d'Ivoire.

II.1. PRE-DÉCLENCHEMENT

II.1.1. Résultats attendus, Méthodes/techniques et Outil et Période de réalisation

Résultats attendus	Méthodes/techniques et Outils	Période de réalisation
✓ La situation de base des villages/ localités cibles est connue ;	✓ Visites et rencontres ;	Le pré-déclenchement se fait au cours de deux à trois visites par une équipe d'au moins deux personnes, après la formation des facilitateurs
✓ Les données de base sont collectées.	✓ Collecte de données.	

II.1.2. Etapes

Le pré-déclenchement se fait par plusieurs visites et des rencontres avec les différentes couches sociales dans le village/localité à travers les étapes suivantes : (i) la visite de prise de contact et d'information, (ii) la collecte des données, (iii) la visite d'annonce aux communautés et l'établissement des calendriers pour le déclenchement.

N°	Etape	Activité	Observation
1	Visite de prise de contact et d'information	<ol style="list-style-type: none"> 1. Rencontrer le chef du village/localité/ et/ou l'autorité coutumière ; 2. Présenter les civilités, expliquer les raisons et l'objet de la visite et établir un climat de confiance ; 3. Visiter le village/localité pour inventorier les infrastructures existantes et apprécier l'état sanitaire du village/localité ; 4. Annoncer la date de la prochaine visite pour les entretiens semi-directifs avec les fiches de pré-déclenchement. 	
2	Collecte des données	<ol style="list-style-type: none"> 1. Entretiens semi-directifs avec les autorités coutumières et les chefs traditionnels. 2. Enquête dans le village/localité. 3. Rédaction du rapport de pré-déclenchement. 4. Analyse des données et élaboration du document de synthèse qui fait l'état des lieux dans chaque village/localité. 5. Transmission des documents au Comité Sous Préfectoral de Suivi (CSPS), au Directeur Régional du Ministère en charge de l'Assainissement, à la DAR et au Partenaire Technique et Financier. 6. Préparation de l'organisation de l'atelier de validation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Visite des infrastructures existantes, de l'habitat, prise de note sur la géographie du village/localité, etc., - Rencontre et échanges avec les ménages pour renforcer et/ou recouper les informations collectées à partir de la fiche de pré-déclenchement
3	Etablissement du calendrier pour le déclenchement	<ul style="list-style-type: none"> - Décider d'un commun accord avec les communautés d'une date pour le déclenchement. 	

NB : Le pré-déclenchement est assujéti à une autorisation du Sous-préfet. Le pré-déclenchement est fait à l'aide d'une fiche de pré-déclenchement (Annexe I-2). Le pré-déclenchement est sanctionné par un rapport (voir canevas en Annexe I-1)

II.1.3. Principaux acteurs impliqués

Les principaux acteurs sont les facilitateurs (ONG)

Acteurs	Engagements
Le sous-préfet	<input type="checkbox"/> Informer le chef du village/localité de la visite de l'ONG
Facilitateur(s) ONG	<input type="checkbox"/> Conduire de façon efficace le pré déclenchement
Chefs et leaders communautaires	<input type="checkbox"/> Faciliter le pré déclenchement
Tout autre membre de la communauté	<input type="checkbox"/> Fournir les informations au(x) facilitateur(s)
Direction Régionale de l'Assainissement	<input type="checkbox"/> Renseigner la base de données sur les villages/localités pré déclenché(e)s
Structures de mise en œuvre (ONG)	<input type="checkbox"/> Collecter et renseigner la base de données sur les villages/ localités (e)s pré déclenchés

RECOMMANDATIONS

- S'assurer de la mobilisation communautaire. La majorité de la communauté dans leur diversité (autochtones, allochtones, allogènes, hommes, femmes, personnes âgées, jeunes, enfants) doit être mobilisée et effectivement présente.
- Retourner dans le village/localité deux à trois jours avant l'événement afin de rappeler la date du déclenchement. Si le rendez-vous n'est pas respecté ou le report n'est pas justifié, cela peut impacter sur la mobilisation communautaire lors du prochain rendez-vous. C'est pourquoi, il faut toujours négocier la participation des communautés.
- Eviter autant que possible les périodes de culture, de récolte et de festivités, les jours de marché et tout autre évènement qui nécessite une forte implication de la communauté et qui pourrait coïncider avec le pré-déclenchement.

II.2. DÉCLENCHEMENT

II.2.1. Principes, Objectifs et Résultats attendus

Principe/Objectifs	Résultats attendus	Méthodes/techniques et Outils
<p>Principe</p> <p>✓ Stimulation d'un sentiment collectif de dégoût et de honte vis-à-vis de la pratique de la DAL au sein de la communauté</p> <p>Objectifs</p> <p>✓ Amener la communauté à prendre conscience des dangers liés à la défécation à l'air libre</p> <p>✓ Amener la communauté à matérialiser leur engagement à mettre fin à la DAL par un plan d'actions communautaire de construction de latrines</p>	<p>✓ Les villages/Communautés sont déclenchés,</p> <p>✓ Les plans d'actions pour rendre les villages /localités FDAL sont élaborés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Participation communautaire, • Déroulement des outils du déclenchement, • Fiche de rapport de déclenchement (Annexe I-1, Canevas 2).

NB : Le déclenchement doit être réalisé par une équipe de facilitation d'au moins quatre (4) facilitateurs au cours d'une seule journée et requiert la participation de toute la communauté ou d'une frange importante de la communauté.

Le déclenchement peut se faire dans la langue locale si les compétences sont disponibles

II.2.2. Phases du processus de déclenchement

Le déclenchement comprend plusieurs séquences d'animation selon un ordre chronologique et cet ordre chronologique peut changer en fonction des contextes et des réalités:

Il existe deux phases dans le déclenchement :

La phase A

- L'introduction dans la communauté,
- La cartographie du village/localité,
- Le calcul des quantités de caca,
- Les voies de contamination oro-fécales,
- Le calcul des dépenses médicales,
- La marche transversale,
- La démonstration de contamination caca-nourriture, caca-eau et caca-main
- Le déclenchement du lavage des mains.

Le plaidoyer des enfants intervient avant la phase B pour faciliter la prise de décision des parents

La phase B

- L'engagement de la communauté,
- La présentation des plans d'actions.

II.2.3. Préparation du déclenchement

Activité	Actions à mener	Conseil pratique
Mobilisation communautaire	<ol style="list-style-type: none"> 1. Communiquer la date du déclenchement au Sous-Préfet ; 2. Passer 2 à 3 jours avant pour rappeler la date du déclenchement à la communauté ; 3. S'assurer que les personnes rencontrées mobiliseront toutes les couches sociales du village/localité (autochtones, allochtones, allogènes, hommes, femmes, personnes du 3^{ème} âge, jeunes et enfants) ; 4. Disposer les participants en cercle. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Eviter les périodes de grandes pluies ; ✓ Eviter les périodes de travaux champêtres et privilégier les jours de repos. ✓ Eviter les périodes de festivités religieuses, funéraires et les jours de marché ; ✓ S'assurer de la présence effective des leaders communautaires ; ✓ Tenir compte des personnes à besoins spécifiques (handicapés, les personnes du 3^{ème} âge).
Préparation du matériel	<ol style="list-style-type: none"> 1. Préparer et vérifier le matériel nécessaire à la réalisation du déclenchement ; 2. Rechercher localement (sur place) si besoin le matériel qui n'a pu être obtenu. <p>(Voir en Annexe I-4 la liste du matériel nécessaire au déclenchement)</p>	

RECOMMANDATION

Avant d'arriver au village, il est nécessaire de définir le rôle de chaque membre de l'équipe de déclenchement. L'équipe minimum doit comprendre au moins quatre (4) personnes : un facilitateur principal, un co-facilitateur, un rapporteur et un agent d'ambiance. Il est important d'avoir deux (2) personnes supplémentaires qui seront chargées de gérer le groupe des femmes et des enfants.

❖ Acteurs impliqués et rôles spécifiques

Les principaux acteurs sont les facilitateurs d'ONG

Acteurs	Rôles spécifiques
Facilitateur principal	<ul style="list-style-type: none"> Faciliter le déclenchement avec les différentes étapes/méthodes au niveau de chaque village/localité ; Faciliter l'élaboration du Plan d'Actions du village/localité ; Elaborer le rapport de déclenchement ; Transmettre les Plans d'actions et les rapports de déclenchement au CSPS, au Directeur régional du MINASS (ou PF régional) et au PTF ; Identifier les LN et faciliter la mise en place du Comité Villageois de Suivi.
Le co-facilitateur	<ul style="list-style-type: none"> Assister le facilitateur principal dans le déroulement du déclenchement ; Assurer l'interface entre le facilitateur et les autres membres de l'équipe ; Relayer ; au besoin, le facilitateur principal.
Rapporteur	<ul style="list-style-type: none"> Assurer le secrétariat de séance ; Enregistrer le contenu et les processus en vue de finaliser le rapport de l'équipe ; Travailler en collaboration avec les facilitateurs sans interférence directe ; Recueillir le maximum d'informations notamment ; Nombre de latrines et de ménages qui en disposent ; Pratiques en matière d'hygiène ; Prévalence des maladies liées au péril fécal ; Relater tout le processus du déclenchement ; Noter les interactions entre les membres de la communauté ; Relater les forces et les faiblesses de la facilitation du déclenchement ; Identifier et prendre les contacts des potentiels Leaders Naturels ; Prendre des notes par rapport à la décision communautaire et les dates des prochains rendez-vous.
Agent d'ambiance	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la gestion du matériel pour la réalisation du déclenchement; Choisir un endroit propice au déroulement des différents outils ; Assurer un environnement favorable ; Suivre attentivement et signaler les marginalisés ; Encourager la mobilisation du groupe ; Prévenir ou mettre fin à toute perturbation ; Veiller au respect des comportements / attitudes clés en ATPC pour éviter que la séance ne ressemble pas à un cours magistral ou à une foire ; Veiller au respect des codes de communication établis entre les membres de l'équipe.

Acteurs	Rôles spécifiques
Communautés villageoises (enfants et adultes)	Enfants <ul style="list-style-type: none"> Faire le plaidoyer à travers des chants, slogans et messages auprès des adultes pour la prise de décision ;
	Adultes (hommes et femmes) <ul style="list-style-type: none"> Prendre une décision au terme du processus de déclenchement par l'élaboration du plan d'actions communautaire.
Autorités traditionnelles/coutumières (Chefferie du village)	<ul style="list-style-type: none"> Donner son accord pour la conduite du déclenchement Endosser le Plan d'actions élaboré pour le village/localité

QUELQUES CONSEILS POUR LA FACILITATION DU DECLENCHEMENT

A FAIRE

- Maîtriser le déclenchement pour aboutir à la prise de décision et à la définition du plan d'actions FDAL ;
- Susciter les discussions à travers les questions ;
- Laisser les gens analyser leur propre situation sanitaire ;
- Rester en retrait et favoriser les échanges entre les membres de la communauté ;
- Ecouter attentivement et savoir saisir les bonnes réponses ;
- Valoriser les personnes qui donnent les bonnes réponses sans porter de jugement ou s'exclamer ;
- Encourager les femmes et les marginalisés de la communauté à participer ;
- Encourager l'entraide ;
- Utiliser les astuces pour retourner les questions et amener les communautés à trouver elles-mêmes les réponses ;
- Avoir l'esprit de synthèse ;
- Laisser les gens proposer des modèles de latrines qu'ils connaissent au cours de la définition de leur plan d'actions (par des questions emmener les communautés à améliorer leurs propositions de latrines).

A NE PAS FAIRE

- Eduquer, donner des leçons ou dire à la communauté ce qu'ils doivent faire ;
- Dire ce qui est bien et ce qui est mal ;
- Exiger de la communauté qu'ils agissent ;
- Prendre les choses en main ;
- Intervenir lorsque des membres de la communauté en charge du sujet commencent à en blâmer d'autres ;
- Promouvoir un type de latrine particulier ;
- Intervenir dans les prises de décisions de la communauté.

II.2.4. Mise en œuvre du déclenchement

Phase	Principes/ Objectifs	Déroulement	Durée	Conseils pratiques
Introduction dans la communauté	Présenter l'équipe de déclenchement	<ol style="list-style-type: none"> 1. Salutations d'usage 2. Présentation de chaque membre de l'équipe 3. Donner la raison de la visite ; 4. Colleter des données sur l'Organisation du village/localité, us et coutumes, ...) 	Pas plus de 15 minutes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Etre humble ; ■ Etre courtois ; ■ Etre simplement habillé, mais propre ; ■ Avoir un niveau de langue adapté à la cible (la communauté) tout en évitant d'être grossier ; ■ Accepter, dans la mesure du possible (si le minimum d'hygiène est observé), l'eau que les communautés vous offrent en première intention d'accueil ; ■ Eviter d'être distrait.
Cartographie du village et des zones de défécation	<p>C'est la représentation à terre, du village avec les points de repère (limites du village, routes principales, habitations, école, points d'eau, centre de santé, cours d'eau, cimetière...) et les endroits où l'on pratique la Défécation à l'Air Libre (DAL).</p> <p>La cartographie permet une visualisation globale du village et facilite la découverte des lieux de défécation.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Définir, en relation avec les communautés, les codes de représentation des sites, des infrastructures et le type de caca, au fur et à mesure de la réalisation de la carte ; 2. Amener les communautés à matérialiser les limites du village/localité et les voies d'accès au village/localité (à l'aide de la cendre ou de la poudre de charbon) ; <ul style="list-style-type: none"> ■ Lieux sacrés (cartons d'une certaine couleur) ; ■ Infrastructures : école, centre de santé, marché, point d'eau, etc. (cartons d'une certaine couleur) ; ■ Concession du chef de village /localité et des autres ménages présents et latrines existantes (cartons d'une certaine couleur en précisant si existence ou non de latrines) ; ■ Lieux habituels de défécation à l'air libre (poudre d'une certaine couleur) ; <p>Lieux de défécation à l'air libre en cas d'urgence (de diarrhée, de pluie) (poudre d'une autre couleur) (Mettre l'accent sur la distance que certaines personnes doivent parcourir pour déféquer et l'heure à laquelle ils le font. Y a-t-il des problèmes d'insécurité ?) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Demander à la communauté de schématiser le mouvement des excréta depuis les endroits de défécation à l'air libre (DAL) jusqu'aux points d'eau, entraînant ainsi leur contamination ; <p>Amener la communauté à faire la synthèse et la leçon apprise de l'analyse de la situation.</p>	Pas plus de 30 minutes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le facilitateur doit parler de manière audible et occuper pleinement la scène ; ■ Le facilitateur doit savoir distribuer la parole à l'assistance ; ■ Le facilitateur doit avoir une vue d'ensemble sur l'assistance et éviter de s'entretenir avec seulement un groupe de personnes (le chef ou des personnes plus actives dans la foule) ; ■ Le facilitateur doit constamment se déplacer dans l'assistance et savoir de manière diplomatique ramener l'ordre ; ■ Le facilitateur et le traducteur (s'il y en a) doivent constamment harmoniser leurs interventions pour ne pas allonger la durée de déroulement ; ■ Il faut de temps en temps savoir détendre l'atmosphère sans toutefois distraire l'assistance ; ■ Il faut surtout éviter les temps morts dans la facilitation, cela risque d'ennuyer l'assistance ; ■ Il faut éviter de porter un jugement de valeur sur les réponses données par l'assistance cela risque de frustrer certains participants ; ■ Il faut être créatif et imaginer pour trouver les astuces pour lever les obstacles et surmonter les situations de blocage ; ■ Le facilitateur doit pouvoir s'adapter à toutes les situations ; ■ Le mot caca ne doit pas être prononcé en premier par le facilitateur qui doit arriver à le faire dire par le public dans la langue locale. Pour cela, il peut utiliser différentes astuces en demandant par exemple ce qui se passe quand on a mangé trop de nourriture (donner le nom d'une nourriture locale) ; ■ Il faut faire la transition pour passer au prochain outil.

Phase	Principes/ Objectifs	Déroulement	Durée	Conseils pratiques
Calcul des quantités de caca	Amener la communauté à estimer la quantité (masse ou volume) de caca produite à l'échelle du village au cours d'une année. Le calcul de la quantité annuelle de caca permet à la communauté de prendre conscience de la grande quantité de caca produite dans et autour du village/localité.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Estimer la quantité de caca fait par un habitant au cours d'une défécation (exemple 0,5 Kg) 2. Déterminer le nombre moyen journalier de défécation fait par un habitant (par exemple 2 fois) ; 3. Déterminer une quantité moyenne de caca produite par un habitant par jour en multipliant la quantité d'une défécation par le nombre moyen journalier (par exemple $0,5\text{Kg} \times 2 = 1\text{ Kg/j}$ et par habitant) ; 4. Estimer le nombre total d'habitants du village, (par exemple 100 habitants) ; 5. Estimer la quantité de caca produite par l'ensemble des habitants par jour en multipliant la quantité produite par un habitant par le nombre total d'habitants (par exemple $1\text{ Kg} \times 100\text{ habitants} = 100\text{kg}$) ; 6. Estimer la quantité de caca produite par l'ensemble des habitants sur une période de 10 jours en multipliant simplement par 10, la quantité de caca trouvée par jour, pour l'ensemble des habitants (par exemple $100\text{kg} \times 10 = 1000\text{ kg}$) ; 7. Estimer par la même méthode, la quantité de caca produite par l'ensemble des habitants sur une période d'un mois, soit 30 jours (par exemple $1000\text{ kg} \times 3 = 3000\text{ kg}$ ou 3 tonnes de caca) ; 8. Convertir la quantité trouvée en kg et en tonnes ou en une autre unité de mesure facilement reconnaissable par la communauté, (par exemple nombre de camions de 3 tonnes pour la commercialisation des produits agricoles) ; 9. Amener la communauté à faire la synthèse et la leçon apprise de l'analyse de la situation. 	Pas plus de 15 minutes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le facilitateur doit susciter le choix d'une base de calcul aisée pour le calcul mental ; ■ Le facilitateur doit savoir amener les populations à déterminer des valeurs moyennes de quantité de caca produite par unité de temps ; ■ Dans la pratique, le facilitateur peut se servir d'un papier conférence ou d'un papier kraft comme support de calcul, et identifier un volontaire villageois dans l'assistance pour porter les calculs faits mentalement à l'écrit sur le papier ; ■ Faire la transition pour passer au prochain outil.
Analyse des voies de contamination	Amener les communautés à analyser le parcours du caca, des lieux de défécation à l'air libre jusqu'à la nourriture et à l'eau de boisson consommées dans les ménages	<ol style="list-style-type: none"> 1. Installer un tableau muni de papier dans un endroit bien visible par l'assistance ; 2. Enumérer les vecteurs de contamination du caca de son lieu de dépôt jusqu'aux ménages ; 3. Demander à la communauté si on peut dessiner ou écrire les noms de vecteurs pour qu'il puisse bien comprendre ce qu'on fait ; Inviter un volontaire dans la foule à venir schématiser les différents parcours suivis par le caca depuis son lieu de dépôt jusqu'à sa dissolution dans l'eau ou dans la nourriture ; 5. Amener la communauté à faire le lien entre les vecteurs et l'homme, et de dire ce qui en découle (la conséquence) ; 6. Amener la communauté à faire la synthèse et la leçon apprise de l'analyse de la situation. 	Pas plus de 15 minutes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le facilitateur doit amener les communautés à identifier de manière exhaustive tous les agents de contamination qui existent couramment dans la localité, si possible les communautés peuvent donner les noms des agents de contamination en langue locale ; ■ Le facilitateur doit savoir amener les populations à décrire clairement le parcours que fait le caca jusqu'à la bouche de l'homme (nourriture, eau de boisson) ; ■ Dans la pratique, le facilitateur peut se servir d'un papier conférence ou papier kraft comme support de représentation des voies de contamination, et identifier un volontaire villageois dans l'assistance pour porter les représentations sur le papier ; ■ Faire la transition pour passer au prochain outil
Démonstration de contamination caca-nourriture, caca-eau et caca-main	Inviter l'assistance à partager un repas sain et boire de l'eau saine préparés à cet effet. Le but de cet exercice est d'avoir une base de comparaison entre les repas sains et les repas souillés par les cacas au cours du déroulement de l'outil de démonstration de la contamination caca-nourriture et caca-eau.	<p>Utiliser une assiette propre dans laquelle il renversé un repas (Attiéké ou riz...) apprêté à cet effet ;</p> <p>Inviter certains de la communauté à venir partager son repas ;</p> <p>Manger effectivement ce repas ;</p> <p>Servir de l'eau potable dans un verre propre et boire.</p>	Pas plus de 10 minutes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le facilitateur doit veiller à ce que quelques membres de la communauté partage son repas ; ■ Le facilitateur doit veiller à ce que le repas ne soit pas totalement fini dans l'assiette avant d'entamer l'étape suivante qui est la marche de la honte ; ■ Ranger le reste du repas dans un couvert protégé avant l'entame de la marche de la honte.

Phase	Principes/ Objectifs	Déroulement	Durée	Conseils pratiques
Calcul des dépenses médicales	Amener la communauté à estimer le montant en francs CFA des dépenses de consultations médicales et d'achat de médicaments pour soigner les maladies liées au péril fécal (diarrhée, fièvre typhoïde, choléra...). Le calcul des dépenses médicales permet aux communautés de percevoir les conséquences négatives de la DAL sur leur économie, de se rendre compte que le caca peut générer des dépenses importantes et entraver leur développement économique, personnel et collectif	<ol style="list-style-type: none"> Déterminer les principales maladies liées au péril fécal rencontrées dans le village/localité ; Déterminer le montant moyen mensuel de dépenses liées aux maladies liées au péril fécal dans un ménage ; Déterminer la fréquence moyenne d'exécution de cette dépense dans l'année (exemple 3 fois ou 4 fois au cours de l'année) ; Calculer le montant moyen annuel de dépenses engendrées par les maladies liées au péril fécal dans un ménage en multipliant la dépense mensuelle par la fréquence ; S'accorder sur le nombre total de ménages vivant dans le village/localité ; Calculer le montant global annuel de dépenses engendrées par les maladies liées au péril fécal en multipliant les dépenses annuelles au niveau d'un ménage par le nombre total de ménages vivants dans le village/localité ; Amener la communauté à faire la synthèse et la leçon apprise de l'analyse de la situation. 	Pas plus de 15 minutes	<ul style="list-style-type: none"> Le facilitateur doit amener la communauté à faire le choix d'une base de calcul aisée pour le calcul mental (Par exemple des multiples de 5) ; Le facilitateur doit savoir amener les populations à déterminer des valeurs moyennes de cas de maladies et de dépenses médicales par mois et par ménage ; Dans la pratique, le facilitateur peut se servir d'un papier conférence ou papier kraft comme support de calcul ; Le facilitateur doit identifier un volontaire villageois dans l'assistance pour porter les calculs sur le papier ; Faire la transition pour passer au prochain outil.
Marche de la honte ou la marche transversale	C'est un parcours à travers le village pour amener la communauté à découvrir l'état d'insalubrité (saleté et caca) du village. La marche de la honte permet à la communauté d'apprécier de la honte et du dégoût pour la DAL. Elle renforce en outre, la prise de conscience et l'engagement de la communauté à mettre fin à la DAL.	<p>Marquer un arrêt dans les zones de DAL et susciter le dégoût en posant les questions telles que : (i) Quelles familles utilisent quelles zones de défécation ? ; (ii) Ou vont les femmes ? ; (iii) Que se passe-t-il lors des défécations urgentes pendant la nuit ou en cas de diarrhée ?</p> <p>Attirer l'attention sur les mouches présentes sur le caca et sur les animaux qui mangent le caca ;</p> <p>Marquer un arrêt au niveau des latrines mal entretenues et susciter les discussions ;</p> <p>Demander ce que font ces vecteurs après avoir touché ou mangé le caca ;</p> <p>Demander à un volontaire de rendre compte de la marche aux autres membres n'ayant pas effectué le déplacement ;</p> <p>Amener la communauté à faire la synthèse et la leçon apprise de l'analyse de la situation</p>	Pas plus de 10 minutes	<p>Encourager le maximum de personnes à participer à la marche ;</p> <p>Encadrer la marche pour éviter les dispersions ;</p> <p>Ne pas éviter les zones de défécation ; bien au contraire, y passer le plus de temps possible en posant des questions en même temps que les gens inhalent l'odeur de leurs excréments et se sentent mal à l'aise d'avoir amené un étranger dans un tel endroit. Cela aidera à déclencher un sentiment de dégoût et de honte qui les poussera à opérer des changements ;</p> <p>Faire la transition pour passer au prochain outil.</p>
Démonstration de la contamination caca-nourriture	Montrer à la communauté, comment les mouches par leurs divers déplacements transportent le caca exposé dehors sur la nourriture. Cette démonstration permet encore une fois à la communauté de mesurer les conséquences négatives de la DAL sur la qualité des nourritures et renforcer l'idée qu'elles mangent leur caca quotidienne-ment.	<p>Disposer côte à côte, la nourriture saine et un tas de caca frais emporté de la marche par l'agent d'ambiance ;</p> <p>Inviter l'assistance à observer les mouches du caca à la nourriture et vice-versa ;</p> <p>Inviter les personnes dans l'assistance à venir partager ce repas avec le facilitateur.</p>	Pas plus de 10 minutes	
Démonstration de la contamination caca-eau	Montrer à la communauté, comment les mouches par leurs divers déplacements transportent le caca exposé dehors dans l'eau de boisson. Cette démonstration permet encore une fois à la communauté de mesurer les conséquences négatives de la DAL sur la qualité de l'eau de boisson, sur leur santé et renforcer l'idée qu'elles boivent leur caca quotidiennement.	<p>Mettre ensuite de l'eau propre dans un récipient propre ;</p> <p>Prélever un long brin de cheveu dans l'assistance ou prendre une paille ;</p> <p>Faire passer ce brin de cheveu ou la paille sur le tas de cacas et le/la plonger ensuite dans l'eau ;</p> <p>Inviter quelqu'un dans l'assistance à boire cette eau ;</p> <p>Amener la communauté à faire la synthèse et la leçon apprise de l'analyse de la situation</p>	Pas plus de 5 minutes	<p>Prélever du caca frais qui attire facilement les mouches ;</p> <p>Laisser la population assimiler le brin de cheveu à une patte de mouche.</p>

Phase	Principes/ Objectifs	Déroulement	Durée	Conseils pratiques
Déclicage du lavage des mains (accessoires de nettoyage anal)	Permettre aux membres de la communauté de réaliser que des matières fécales restent sur leurs mains lorsqu'ils s'essuient dans les toilettes.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Demandez aux membres de la communauté comment ils s'essuient lorsqu'ils sont aux toilettes ; 2. Prenez note de l'information que vous donnent les membres de la communauté sur ce qu'ils utilisent habituellement pour s'essuyer (p. ex. papier, feuilles, etc.) ; Pour les papiers ou les feuilles 3. Faites une démonstration au moyen d'une brique bosselée (ou un arbre voisin avec une bosse) ; 4. Prenez de la boue mélangée à de l'eau (qui représente la merde) et appliquez-la sur la bosse de la brique, puis demandez à un bénéficiaire de prendre ce qu'ils utilisent habituellement pour s'essuyer (p. ex. du papier) pour enlever la « merde » factice sur la brique ; 4. Veillez à ce que les membres de la communauté observent bien la démonstration et demandez-leur s'il y a eu contact entre les mains et la saleté durant le processus. Le public expliquera ses observations ; 5. S'il y a eu contact, demandez-leur si cela leur est déjà arrivé. Si oui, demandez-leur ce qu'ils font lorsqu'ils constatent que de la merde leur a touché les mains. 6. Demandez aux membres de la communauté si des feuilles ou du papier suffisent pour s'essuyer et se débarrasser des microbes. S'ils disent non, demandez-leur pourquoi ce n'est pas assez ? Que faut-il faire pour améliorer la situation ? <p>Approfondir les échanges de sorte que la communauté reconnaisse qu'il y a nécessité de se laver les mains avec du savon ou de la cendre.</p> <p>Pour le lavage anal</p> <ol style="list-style-type: none"> 7. Amener un membre de la communauté à faire une démonstration au moyen d'une brique bosselée (ou un arbre voisin avec une bosse) ; 8. Lui demander de prendre du caca factice (œuf pourri mélangé à la banane écrasée (qui représente la merde)) et l'appliquer sur la bosse de la brique, puis lui demander de prendre ce qu'ils utilisent habituellement pour s'essuyer (l'eau) pour enlever la « merde » factice sur la brique ; 9. Veillez à ce que les membres de la communauté observent bien la démonstration et demandez-leur s'il y a eu contact entre les mains et la saleté durant le processus. Demandez-leur si les mains sont propres. Si oui, faites sentir les mains du bénéficiaire aux personnes. Le public fera ses commentaires. <p>Approfondir les échanges de sorte que la communauté reconnaisse qu'il y a nécessité de se laver les mains avec du savon et de la cendre après le nettoyage anal.</p>	Pas plus de 15 minutes	Le facilitateur doit s'assurer que la boue reste sur les mains au cours de la démonstration.
Plaidoyer des enfants	Le plaidoyer des enfants auprès des parents (les adultes) se fait en plénière après le déroulement de tous les autres outils juste avant la prise d'engagement collectif. Il suscite davantage l'engagement des adultes à mettre fin à la DAL.	<p>Demander aux enfants de créer un slogan, un chant ou un message pour inciter les parents à mettre fin à la DAL ;</p> <p>Une fois le slogan créé, faire répéter les enfants, que tout le monde du plus grand au plus petit puisse le répéter ;</p> <p>En accord avec le facilitateur principal, diriger le groupe d'enfants scandant le slogan vers le groupe d'adultes ;</p> <p>Face au groupe d'adultes, les enfants clament leur slogan et peuvent aller plus loin en faisant un véritable plaidoyer.</p>	Pas plus de 10 minutes	Ne pas proposer de slogans aux enfants ; Il faut que les deux groupes de facilitation s'accordent sur le moment de faire rentrer les enfants ; Il faut synchroniser l'arrivée des enfants avec l'étape de prise d'engagement des adultes.

Phase	Principes/ Objectifs	Déroulement	Durée	Conseils pratiques
Engagement de la communauté et Elaboration des plans d'actions ¹	Amener la communauté à faire la synthèse des leçons apprises au cours du déroulement des outils ; Amener la communauté à s'engager collectivement à mettre fin à la DAL.	Susciter l'engagement immédiat des communautés pour l'arrêt de la DAL ; Interroger les communautés sur les méthodes qu'elles utiliseront à court, moyen et long terme ; Demander la stratégie qui sera utilisée pour la mobilisation communautaire et le suivi des engagements ; Susciter la mise en place du comité de suivi du village et prendre les contacts des Leaders Naturels identifiés au cours du déclenchement ; Inviter les communautés à la restitution du plan d'actions et de ce qu'ils doivent préparer à cet effet : la retranscription de la carte du groupe sur papier, la liste des membres de la communauté qui veulent construire des latrines ; Prendre rendez-vous pour la prochaine visite pour s'enquérir du début des engagements (une semaine après au maximum).	30 minutes	Inviter la première personne qui s'engage à construire une latrine au milieu du public et lui demander d'expliquer les raisons de sa motivation car l'engagement des communautés augmente avec l'effet de compétition entre ménages et villages/localités. Ne pas imposer de modèles de latrines. Mais, orienter les communautés vers le choix de modèles durables.

NB :

Les outils doivent être déroulés dans l'ordre chronologique à partir de la cartographie ;

Le déclenchement peut se faire dans la langue locale ;

Pour les villages de grande taille, faire le déclenchement par quartier et de manière simultanée.

Les détails du déroulement de cette phase en fonction du niveau d'engagement des communautés sont en annexe 6

QUELQUES PHOTOS D'ILLUSTRATION DU PROCESSUS DE DECLENCHEMENT



Photo 2 : Groupe d'adultes pendant une séance de déclenchement



Photo 3 : Groupe d'enfants pendant une séance de déclenchement



Photo 4 et Photo 5 : La réalisation de la cartographie des zones de défécation



Photo 6 : L'analyse des voies de contamination et le calcul des dépenses médicales



Photo 7 : Observation d'un site de défécation au cours d'une marche de la honte



Photo 8 : Une démonstration de la contamination caca-nourriture par les mouches



Photo 9 : L'analyse des voies de contamination et le calcul des dépenses médicales



Photo 10 : Observation d'un site de défécation au cours d'une marche de la honte

II.2.5. Rédaction du rapport de déclenchement

À l'issue du déclenchement, l'équipe doit produire un rapport selon le canevas en Annexe I-2

II.3. PRÉSENTATION DES PLANS D'ACTIONS

Cette étape permet à chaque village/localité de réitérer son engagement devant l'autorité. Comme résultats attendus, les plans d'actions sont présentés devant le CSPS et la charte signée par le chef du village/localité.

Principes/ Objectifs	Déroulement	Durée	Outils et techniques utilisés
Porter à la connaissance des membres du Comité Sous Préfectoral de Suivi les plans d'actions élaborés par les communautés déclenchées ainsi que les chartes signées ⁷ par les chefs de villages/localités ; Valider et transmettre les plans d'actions et la charte signée au CDS et à la Direction régionale en charge de l'Assainissement en milieu rural.	La présentation des plans consiste en un exposé synthétique des engagements (Charte) pris par les communautés pour mettre fin à la DAL. Chaque exposant a une quinzaine de minutes pour exposer le plan de la communauté qui l'a mandaté.	Ne peut dépasser une demi-journée.	Le diagramme de GANTT (chronogramme) qui permet aux communautés (i) d'identifier les actions à mettre en œuvre pour mettre fin à la DAL, (ii) de fixer les responsabilités d'actions et (iii) de dégager un calendrier d'exécution. Ce diagramme est élaboré sur les papiers kraft, à l'aide de marker.

❖ Principaux acteurs et engagements

Les principaux acteurs sont la chefferie villageoise et le Sous-préfet.

Acteurs	Engagements
Communauté villageoise (Chefs de villages/localités et LN)	<ul style="list-style-type: none"> Présenter le plan d'actions de son village/localité ; Prendre en compte les observations du CSPA ; Signer la charte/engagement pour la mise en œuvre du Plan d'actions.
Facilitateur (ONG ou structures de mise en œuvre de l'ATPC)	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner les communautés dans la présentation de leur plan d'actions
Comité Sous Préfectoral de Suivi	<ul style="list-style-type: none"> Faire le suivi de la mise en œuvre du plan d'actions

II.4. SUIVI POST DÉCLENCHEMENT

II.4.1. Formation des Comités Villageois de Suivi et des Leaders Naturels

La formation est une activité de renforcement de capacités in situ sur le rôle de chaque membre du CVS.

⁷Les chartes doivent être signées en 3 exemplaires. Un exemplaire pour le Sous-Préfet, un exemplaire pour la chefferie et un exemplaire pour le Secrétaire du CDS qui devra transmettre une copie à la Direction en charge de l'Assainissement en Milieu Rural

Principe/ Objectif	Déroulement	Méthode et outils utilisés	Durée
<ul style="list-style-type: none"> La formation des membres des Comités Villageois de Suivi (CVS) repose sur les principes de l'andragogie participative (formation des adultes). L'objectif de la formation est d'arrêter une feuille de route globale pour l'atteinte de statut FDAL. La formation du CVS pour le suivi post-déclenchement doit se faire au plus tard 01 mois après le déclenchement. 	Définir et préparer le contenu de la formation ; Organiser l'atelier de formation : (i) gestion du lieu (salle, ou autres lieux propices), restauration), (ii) gestion du transport (éventuellement), (iii) gestion du matériel et auxiliaires pédagogiques ; Evaluer les formations et les participants (définir les outils d'évaluations).	Méthode participative et interactive basée sur l'andragogie Outils Supports de formation, Petit matériel didactique (marker, papier conférence, papier kraft...)	Une demi-journée en moyenne

NB : Au terme de la session de formation, (i) chaque village/localité finalisera son plan d'actions selon le tableau modèle proposé dans le rapport de déclenchement (Annexe I.1, Canevas 2) (Plan d'actions pour la FDAL) et (ii) un document unique de formation des LN et CVS est produit.

Les détails du contenu de la formation sont consignés dans l'**annexe 11.2**.

❖ Acteurs impliqués et rôles spécifiques

Les principaux acteurs sont les facilitateurs (ONG ou Structures de mise en œuvre de l'ATPC)

Acteurs	Rôles spécifiques
Facilitateur (ONG, Structures de mise en œuvre de l'ATPC)	<ul style="list-style-type: none"> Animer les sessions de formation ; Superviser les mises en pratique sur le terrain ; Superviser les sessions de formation ; Apporter une contribution financière pour l'organisation des ateliers de formation ; Produire le rapport de formation. Soumettre ce rapport au Ministère en charge de l'Assainissement
Comité Sous Préfectoral de Suivi	<ul style="list-style-type: none"> Suivre les sessions de formation Suivre les mises en pratique sur le terrain
Communautés villageoises	<ul style="list-style-type: none"> Apporter une contribution matérielle à l'organisation des formations⁸ Participer à la mobilisation des membres du CVS
Comité Villageois de Suivi	<ul style="list-style-type: none"> Participer activement aux sessions de formation

⁸La contribution de la communauté est nécessaire quand il s'agit de la formation in situ

Acteurs	Rôles spécifiques
Communautés villageoises	<ul style="list-style-type: none"> • Apporter une contribution matérielle à l'organisation des formations¹ • Participer à la mobilisation des membres du CVS
Comité Villageois de Suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Participer activement aux sessions de formation

II.4.2. Mise en œuvre du suivi post déclenchement

Le suivi post déclenchement est une étape fondamentale dans la mise en œuvre de l'ATPC, en ce sens qu'il permet d'encadrer les communautés et de suivre les engagements pris à l'issue du déclenchement.

Principes/ Objectifs	Résultats attendus	Techniques et outils utilisés	Durée
Amener le village/localité/la communauté à concrétiser l'exécution du plan d'actions	Tous les ménages ont construit leurs latrines et les utilisent dans des conditions hygiéniques (fermeture du trou de défécation, lavage des mains avec eau et savon/cendre) ; Tous les critères d'évaluation du statut FDAL sont respectés ; Le plan d'actions du village/localité est réalisé dans les délais définis par les communautés.	<p>Techniques Visites dans les villages/localités et dans les ménages, Collecte de données Coaching</p> <p>Outils Fiche de suivi post déclenchement au niveau de l'animateur ou agent de suivi de l'ONG (Annexe I.2, Fiche 1) Canevas de rapport de suivi post déclenchement (Annexe I.1, Canevas 3) Fiche de suivi du fonctionnement du CVS (Annexe I.2, Fiche 2) Cahier de suivi du CVS (Annexe I.3, Cahier 1)</p>	Le suivi post déclenchement court jusqu'à ce que le village/localité atteigne le statut FDAL Pour les villages/localités favorables à l'ATPC, la durée moyenne est de trois (3) mois, voire six (6) mois ; Pour les villages/localités réfractaires au changement de comportement, le suivi peut s'étendre sur une (1) année.

RECOMMANDATIONS

Pendant le suivi, il faut :

- ✓ Accompagner les ménages à assumer leurs engagements ;
- ✓ Veiller à ce que les latrines ne soient pas de nouvelles sources de contamination (**latrines à 15-30 mètres des puits et le fond de la fosse à 2m au-dessus du niveau statique de la nappe d'eau**) ;
- ✓ Amener les communautés à pratiquer le lavage des mains (après défécation, avant de manger) et à adopter de bonnes pratiques de manipulation et de conservation de l'eau à domicile ;
- ✓ Utiliser des astuces pour la prise de nouvelles décisions par la communauté ;
- ✓ Valoriser les bons Leaders Naturels.

Acteurs impliqués et engagements

Acteurs	Engagements
Facilitateur (ONG, Structures de mise en œuvre de l'ATPC)	<ul style="list-style-type: none"> • Former le CVS et LN au suivi du plan d'actions ; • Rendre compte au CSPS, au CDS et au Directeur Régional du Ministère en charge de l'Assainissement; • Accompagner le village/localités dans la mise en œuvre de son plan d'actions et pour l'atteinte du statut FDAL.
Comité Sous Préfectoral de Suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Tenir des réunions pour s'enquérir du niveau d'exécution du plan d'actions des villages/localités ; • Faire le suivi au niveau des/localités pour les motiver à accélérer l'atteinte de la fin de défécation à l'air libre.
Comité Départemental de Suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Tenir des réunions avec le CSPS pour s'enquérir du niveau d'exécution du plan d'actions des villages/localités ; • Effectuer des suivis sur terrain pour amplifier les messages des ONG, CVS et CSPS.
Communautés villageoises (Chefs de village)	<ul style="list-style-type: none"> • Edicter et faire appliquer des règles pour stimuler la mise en œuvre du plan d'actions du village/localité pour l'atteinte de la FDAL ; • Partager l'expérience du village avec les autres villages/localités ; • Rendre compte au sous-préfet de l'avancement des travaux.
Comité Villageois de Suivi et Leaders Naturels	<ul style="list-style-type: none"> • Faire le suivi du plan d'actions du village/localités ; • Organiser la communauté dans le travail en équipe pour l'atteinte de la fin de défécation à l'air libre ; • Rendre compte aux chefs des progrès réalisés et convoquer avec l'accord du chef des réunions pour prendre les décisions pour atteindre la FDAL. Dénoncer (au besoin) auprès du chef de village/localités, ceux qui ne respectent pas les règles établies ; • Renseigner l'outil de suivi post-déclenchement et rendre compte à l'ONG et au CSPS ; • Sensibiliser la communauté.
Mairie	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager les communautés du secteur communal au respect de leur plan d'actions de suivi post-déclenchement par tous les moyens dont elles disposent (Visite de terrain, message radio, implication des cadres et guides religieux, etc.) ; • Apporter un appui aux communautés pour l'atteinte du statut FDAL ; • Prendre des arrêtés municipaux pour lutter contre la défécation à l'air libre.
Conseil régional	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager les communautés de la circonscription administrative du Conseil régional au respect de leur plan d'actions de suivi post-déclenchement par tous les moyens dont elles disposent (Visite de terrain, message radio, implication des cadres etc.) ; • Apporter un appui aux communautés pour l'atteinte du statut FDAL.
Direction régionale de l'Assainissement et de la salubrité ou Point focal régional	<ul style="list-style-type: none"> • Faire le suivi de la mise en œuvre des plans d'actions au cours des réunions du CDS ; • Faire le suivi de la mise en œuvre des plans d'actions lors des réunions avec l'ONG et le PTF ; • Agissant en qualité de secrétaire du CDS, rendre compte au Ministère en charge de l'assainissement.
DAR, DHPSE, DVS, ONEP, PTF	<ul style="list-style-type: none"> • Faire le suivi avec les CDS et les CSPS pour évaluer le niveau d'avancement des plans d'actions; • Effectuer des missions de suivi sur terrain pour appuyer les CDS et les CSPS.



Photo 11 : Vérification d'une latrine construite au cours de l'évaluation du SanMark

II.4.3. Lancement et mise en œuvre des activités du SanMark

L'introduction du SanMark dans la mise en œuvre de l'ATPC s'inscrit dans le cadre du renforcement des capacités des communautés dans la gestion des équipements d'hygiène et d'assainissement et surtout du passage de latrines dites « traditionnelles » à la construction et à l'utilisation de latrines améliorées et modernes.

Pour une articulation efficiente du SanMark dans le processus de mise en œuvre de l'ATPC, le SanMark doit débiter juste après le déclenchement pour permettre l'intégration et la prise en compte des plans d'actions des villages/localités.

II.4.3.1. La formation des acteurs impliqués dans l'ATPC sur le SanMark

Les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du SanMark sont entre autres, les puisatiers, les maçons, les menuisiers, les plombiers, les promoteurs, quincailliers, carreleurs...

II.4.3.1.1. Objectif et Principe, Méthodes/techniques et Outils et durée de la formation

Objectif et principe	Méthodes/techniques et Outils	Durée
<p>Objectif Fournir aux acteurs les rudiments pour la réalisation des ouvrages d'assainissement dans les communautés.</p> <p>Principe Transfert de compétences aux quincaillers, aux puisatiers, aux maçons, aux menuisiers, aux plombiers et autres artisans et aux promoteurs qui sont les piliers de la promotion et de la réalisation des ouvrages d'assainissement au profit des communautés.</p>	<p>1. Méthode participative et interactive Exposés, Jeux de rôles Travaux de groupe Travaux pratiques (Sorties de terrain)</p> <p>2. Techniques et outils Modules de formation Rapport de formation Grille d'évaluation</p>	<p>Trois (03) jours de formation, soit un jour pour l'aspect théorique et deux (02) jours pour la formation pratique.</p>

NB :

Les formateurs seront identifiés au niveau des structures et services techniques notamment les services du Ministère en charge de l'Assainissement, du Ministère du Commerce et du Secrétariat chargé de la promotion des PME. Si l'ONG de mise en œuvre de l'ATPC n'a pas en son sein un formateur en Marketing de l'Assainissement, un cabinet pourra être sollicité.

II.4.3.1.2. Acteurs impliqués et engagements

Acteurs	Engagements
Direction en charge de l'assainissement en milieu rural	Désigner des experts pour la formation ; Apporter une contribution financière pour l'organisation des ateliers de formation ; Equiper les acteurs (promoteurs, puisatiers, maçons, etc.) pour la construction des ouvrages témoins (dalles + latrines) ; Délivrer des attestations de formation aux acteurs formés ; Apporter un appui aux communautés pour la construction des latrines.
Conseil régional	Apporter un appui aux communautés pour la construction des latrines ; Apporter un appui à l'équipement des acteurs/artisans (promoteurs, puisatiers, maçons etc.) pour la construction des ouvrages témoins (dalles + latrines)
Mairie	Contribuer au renforcement des capacités techniques des puisatiers et des maçons dans la réalisation des ouvrages ; Apporter un appui aux communautés pour la construction des latrines.
Pool des formateurs (ONG, services et structures techniques)	Former les acteurs (promoteurs, puisatiers, maçons, etc.).
Structures de mise en œuvre du projet sur le terrain (ONG et autre organisation)	Apporter un appui logistique à l'organisation de la formation ; Coordonner l'organisation de la formation en collaboration avec la Direction en charge de l'assainissement en milieu rural
Directeur Régional du Ministère en charge de l'assainissement	Apporter un appui logistique à l'organisation des sessions de formation des formateurs ; Assister aux sessions de formations ; Faire un rapport à sa hiérarchie.

Acteurs	Engagements
Les partenaires techniques et financiers(PTF)	Apporter un appui à l'équipement des acteurs (promoteurs, puisatiers, maçons etc.) pour la construction des ouvrages témoins (dalles + latrines) ; Apporter un appui aux communautés pour la construction des latrines.
Les acteurs à former (Quincaillers, puisatiers, maçons, promoteurs)	Participer à la formation.
Chefs de village/localité	Donner leur avis sur le choix des promoteurs, des puisatiers, des maçons et autres artisans pour la formation.

II.4.3.1.3 Equipement des acteurs du secteur privé

Après la formation, pour permettre aux puisatiers, aux promoteurs, aux maçons et autres artisans de faire leur travail, ils doivent être équipés en vue de mener leurs premières activités avant le début de la construction des premières latrines et leurs rétributions. Le tableau ci-dessous indique quelques matériels nécessaires pour chacun des acteurs.

Liste de quelques matériels nécessaires aux acteurs pour la mise en œuvre du SanMark dans les villages	
Acteur	Équipements pouvant être fournis
Maçon	<ul style="list-style-type: none"> - Des paires de gants, - Une Brouette, - Un paquet de ciment, - Un seau, - Une machine coupe carreaux, - Un paquet de carreaux, - Des kilogrammes de carreaux, - Des kilogrammes d'oxyde rouge, - Une truelle, - Un rouleau de fil de fer recuit, - des barres de fer N°8, - Une grande pelle, - Une cisaille moyenne, - Un niveau à eau, - Une moule et des cuvettes, - Les documents de formation, le catalogue des produits, - Des bons de livraison, - Un tricycle ; - Une moto ; - Un vélo ; - Des Tee-shirts - Des casquettes

II.5 ÉVALUATION DES VILLAGES PRÉSENTS⁹ FDAL

II.5.1. Principes, Objectifs, Résultats attendus, Critères, Outils et durée de l'évaluation

Principes/ Objectifs	Résultats attendus	Critères	Outils	Durée
<p>Principe</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Analyser le statut FDAL des villages / localités ayant fait acte de candidature ✓ Sur proposition du CVS et des LN, la communauté villageoise à travers son chef renseigne la fiche de candidature et la dépose chez le Sous-préfet <p>Objectif</p> <p>Evaluer par une inspection la FDAL du village/ communauté.</p>	Tous les villages/ localités candidats sont évalués	<p>Les critères d'évaluation sont à remplir cumulativement par les villages/localités/ communautés</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Chaque ménage dispose d'au moins une latrine améliorée ou exempte de contamination ; 2. Les trous de défécation de toutes les latrines sont bien fermés ; 3. Tous les membres des ménages utilisent une latrine pour la défécation ; 4. Chaque latrine est équipée d'un dispositif de lavage des mains avec de l'eau et du savon (ou produits alternatifs) effectivement utilisés ; 5. Chaque personne interrogée dans les ménages échantillonnés maîtrise la technique du lavage des mains ; 6. Chaque personne interrogée dans les ménages échantillonnés connaît les deux moments clés du lavage des mains (Aux sorties des toilettes et avant de manger) ; 7. Aucune trace ou site de défécation à l'air libre observé. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Fiche de candidature (Annexe I.2, Fiche 4) ✓ Fiche d'évaluation (Annexe I.2, Fiche 5) 	La durée de l'évaluation est d'une demi-journée à une journée, en fonction de la taille du village/ localité candidat à l'évaluation

⁹On parle de village pressenti FDAL lorsqu'au moins tous ménages disposent d'une latrine et les utilisent.

II.5.2. Responsabilités au cours de l'évaluation

L'évaluation est conduite par une équipe composée de 2 groupes avec des rôles différents mais complémentaires:

Groupe/Qualité	Membres	Rôles	Principes
Les Evalueateurs	Membres du Comité Départemental de Suivi, Représentant de la Direction en charge de l'Assainissement en milieu Rural, Le DR de l'Assainissement ou son représentant, Représentant de la DHPSE, Le Sous-préfet ou son représentant.	Vérifier l'atteinte des critères d'évaluation Délibérer sur le statut du village/communauté ; Co-signer le Procès-Verbal d'évaluation ; Proclamer le résultat de l'évaluation.	Le groupe d'évaluateurs doit être composé de 3 personnes issues de 3 directions techniques différentes; Le Chef d'équipe est à désigner entre les 3 personnes présentes au début de l'évaluation dans le village/localité/communauté.
Les Personnes ressources d'appui	ONG de mise en œuvre Représentant du Village/ Communauté	Faciliter l'organisation de l'évaluation.	Les personnes ressources d'appui jouent un rôle d'observateur

II.5.3. Méthodologie de l'évaluation

II.5.3.1. Phase de pré-évaluation

Cette phase consiste en la préparation de la tenue de l'évaluation. Les membres du CSPS et du CDS procèdent à des visites des localités pressenties pour s'assurer qu'elles respectent tous les critères d'une évaluation FDAL.

La fiche de candidature des villages/localités pressentis pour l'évaluation doit être transmise par les Chefs des villages aux CSPS et CDS. Ces deux entités organisent alors des missions de pré-évaluation dans un délai maximum de deux (2) semaines.

Résultats attendus de la Pré-évaluation :

La liste de tous les villages/localités/communautés pressentis FDAL est établie par la Direction en charge de l'Assainissement en milieu rural sur proposition de CDS et CSPS; L'évaluation est planifiée en collaboration avec les ONGs par la Direction en charge de l'Assainissement en milieu rural un (1) après la réception de ces listes.

Personnes Ressources (CDS, CSPS, ONGs)

Communiquer le programme d'évaluation aux communautés ;
Expliquer à la communauté du village/localité le déroulement de l'évaluation.

Pré-évaluateurs

Rassembler les outils nécessaires pour l'évaluation et se familiariser avec ;
Organiser administrativement et logistiquement les déplacements liés à la tenue de l'évaluation.

- Outils de pré-évaluation :
- Module de formation des évaluateurs,
- Fiche d'évaluation,
- Formulaire de Procès-Verbal d'évaluation.

II.5.3.2. Evaluation sur terrain

Cette phase se déroule directement au sein du village à évaluer lors du rendez-vous fixé avec la communauté par les personnes ressources. L'évaluation est pilotée par la Direction en charge de l'assainissement en milieu rural. Elle débute par l'introduction de l'équipe d'évaluation par l'ONG de mise en œuvre auprès du Chef du village/localité et sa communauté. L'évaluation se termine par la proclamation du résultat.

5.3.2.1 Clarification du concept de ménage

Par définition, un ménage est une famille composée du papa, de la maman, de(s) enfant(s) à charge (enfant qui ne travaille pas, n'a pas sa propre famille, ni femme, ni enfant).

Sur le terrain, peut être également considéré comme ménage, une famille constituée de plusieurs ménages qui partagent la même concession/marmite.

Et par principe :

- Un enseignant qui a un logement dans la communauté est considéré comme un ménage monoparental. S'il y loge avec sa famille, il rejoint la première définition. La latrine de l'école n'est pas la latrine des ménages des enseignants ;
- Un adulte membre de la communauté qui vit seul constitue un ménage monoparental ;
- Un(e) vieillard qui ne vit pas dans la même case que son fils ou sa fille constitue un ménage monoparental ;
- Un ouvrier saisonnier qui vit seul constitue un ménage monoparental ;

5.3.2.2 Echantillonnage

L'évaluation se fera dans la même unité que le déclenchement, par village à travers un échantillon représentatif.

L'échantillon sera constitué de 25 ménages si le nombre de ménages est inférieur ou égal à 200.

Au cas où le nombre de ménages serait supérieur à 200, on divisera le nombre de ménages en grappes de 200 ménages au maximum. Chaque grappe constituée sera représentée par 25 ménages et l'évaluation sera conduite pour chaque grappe. Le résultat final de la localité/village est obtenu avec la moyenne des résultats de toutes les grappes constituées.

Le groupe d'Évaluateurs est le responsable de la constitution de l'échantillon de 25 ménages par grappe. Les membres du groupe des personnes ressources peuvent être sollicités pour faciliter l'introduction auprès des ménages, la traduction ou pour accompagner la visite à l'intérieur du village.

5.3.2.3 Conduite de l'évaluation

Une fiche d'évaluation est à remplir par village représenté par 25 ménages ou par grappe. Seul le groupe d'évaluateurs peut remplir et regarder la fiche d'évaluation pendant la conduite de l'évaluation.

Toutes les réponses sont à enregistrer dans la fiche d'évaluation disponible en **Annexe I.2 (Fiche 5)**.

Suivre le guide de remplissage de la fiche d'évaluation.

L'évaluation est composée de :

1. l'entretien direct avec un membre de chacun des 25 ménages de l'échantillon,
2. l'observation directe des 25 ménages de l'échantillon,
3. l'observation générale dans le village/localité
 - 1.1 l'observation directe du village/localité
 - 1.2 l'observation dans des ménages hors échantillon

Critères mesurés	Méthodologie d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> • Chaque ménage dispose d'au moins, une latrine améliorée ou exempte de contamination ; • Les trous de défécation de toutes les latrines sont bien fermés ; • Tous les membres des ménages utilisent une latrine pour la défécation ; • Chaque personne interrogée dans les ménages échantillonnés maîtrise la technique du lavage des mains en 10 étapes ; • Chaque personne interrogée dans les ménages échantillonnés connaît deux moments clés du lavage des mains que sont après la défécation et avant le repas. 	Entretien directe avec un membre de chacun des 25 ménages
<ul style="list-style-type: none"> • Chaque latrine est équipée d'un dispositif de lavage des mains avec de l'eau et du savon (ou produits alternatifs) effectivement utilisés. 	Observation directe des 25 ménages de l'échantillon
<ul style="list-style-type: none"> • Chaque ménage dispose d'une latrine améliorée (dalle en béton, superstructure en briques, toiture, porte avec verrou). 	Observation directe du village/localité
<ul style="list-style-type: none"> • Aucune trace ou site de défécation à l'air libre observé. 	Observation directe du village/localité

Les 25 ménages seront choisis en appliquant le pas de sondage avec la formule suivante :

$$\text{Pas de sondage} = \text{nombre entier de } \{ \text{nombre total de ménages} / 25 \}$$

Le premier ménage est à choisir au hasard au début de l'évaluation.

Le porte-parole est à choisir parmi l'équipe d'évaluateurs après la délibération.

Toute proclamation de résultat est à assurer de manière à féliciter d'abord toute la communauté villageoise de l'effort mené indépendamment du statut obtenu. Une mention spéciale sera faite au CVS et au LN.

L'encouragement est obligatoire pour les villages qui n'ont pas obtenu le statut FDAL.

Une copie de la fiche d'évaluation est à laisser avec l'ONG de mise en œuvre pour accompagner le village après l'évaluation.

NB :

- Pour les villages/localité ayant obtenu le statut FDAL, le processus se poursuit avec l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action post FDAL.
- Pour les villages/localité n'ayant pas obtenu le statut FDAL, les différents acteurs interviennent pour accompagner le village/localité à améliorer les critères défaillants. Le village/localité a la possibilité de soumettre une nouvelle demande pour les prochaines évaluations.

Le Représentant de la Direction de l'Assainissement en milieu Rural transmet la fiche d'évaluation des villages FDAL pour enregistrement dans la base des données nationale de la FDAL.

II.5.4. Acteurs impliqués et engagements

Les principaux acteurs sont le CDS, la Direction Régionale l'Assainissement et la Direction en charge de l'Assainissement en Milieu Rural.

Acteurs	Engagements
Direction en charge de l'Assainissement en Milieu Rural	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser l'évaluation ; • Tenir à jour la cartographie des villages/localités FDAL.
Facilitateur (ONG, Structures de mise en œuvre de l'ATPC)	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter les évaluations (mobilisation communautaire pour le jour J...)
Comité Sous Préfectoral de Suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer une pré-évaluation des villages/localités pressentis à la FDAL en vue de valider la fiche de candidature • Participer à l'évaluation en tant que représentant du CDS
Comité Départemental de Suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Participer à l'évaluation
Communautés villageoises (Chefs de village)	<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser la communauté villageoise à prendre part à l'évaluation (le chef de village) • Se soumettre à l'évaluation (les communautés)
Comité Villageois de Suivi et Leaders Naturels	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'évaluation en appuyant l'équipe d'évaluation (traducteur, guide...) en cas de besoin.

RECOMMANDATION

Effectuer une pré-évaluation des villages/localités pressentis à la FDAL afin des préparer à l'évaluation à venir et avoir leur réponse définitive.

II.6. CÉLÉBRATION FDAL

II.6.1. Objectif et description de la démarche

C'est la reconnaissance officielle de l'arrêt de la défécation à l'air libre de la communauté.

La cérémonie officielle est organisée en présence des autorités pour féliciter les populations qui ont mis fin à la DAL.

Principes/ Objectifs	Résultats attendus	Durée
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Créer avec les communautés FDAL, les villages/localités voisins, les autorités locales et régionales, un véritable événement et de le faire relayer autant que possible par les médias locaux et nationaux ; 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Tous les villages/localités et Sous-préfectures ayant mis fin à la défécation à l'air libre sont célébrés et reçoivent un diplôme et une pancarte ; 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un (01) mois en moyenne pour l'organisation de la cérémonie de célébration.
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Encourager les villages/localités FDAL à maintenir ce statut 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les villages/localités sont encouragés à maintenir leur statut ; 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une journée pour la durée de la célébration
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Inciter les villages/localités DAL à redoubler d'effort pour atteindre le statut FDAL 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les villages/localités DAL s'engagent à atteindre le statut FDAL 	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Partager les expériences des villages/localités modèles FDAL aux autres villages/localités 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les expériences des villages/localités modèles sont partagées aux autres villages/localités 	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Encourager les chefs de villages/localités et LN des villages/localités FDAL 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les chefs des villages/localités et LN des villages/localités FDAL sont encouragés 	

NB : Pour la tenue de la célébration, il est souhaitable d'identifier l'un des villages/localités FDAL pour l'organisation de la célébration tout en invitant les récipiendaires et les villages/localités voisins. Mais, pour l'identification du village/localité qui abritera la cérémonie, il faut tenir compte de la capacité d'accueil du village/localité, l'accessibilité par rapport aux autres villages/localités et le cadre de vie assaini du village/localité. Le choix du village/localité pour l'organisation de la célébration de la cérémonie est du ressort du Sous-préfet

Si un village/localité ne se dégage pas du lot, la célébration est organisée à la Sous-préfecture.

II.6.2. Préparation de la célébration

Le calendrier de célébration est établi par le **Comité Sous Préfectoral de Suivi** en étroite collaboration avec l'ONG de mise en œuvre de l'ATPC. Tous les participants requis seront informés du calendrier au moins un (01) mois à l'avance afin qu'ils puissent prendre leurs dispositions. La Direction régionale de l'Assainissement ou le Point focal informe les différentes autorités et l'ONG informe les acteurs villageois. L'ONG est responsable de la logistique de la cérémonie de célébration en collaboration avec la communauté villageoise.

Pour la cérémonie, il faut prévoir les éléments suivants :

- la location de chaises, tribune et matériel de sonorisation et installation,
- la confection et l'installation de banderoles,
- la confection et installation des pancartes,
- l'animation traditionnelle et la couverture médiatique (Télévision nationale ou privée, presse écrite nationale, régionale ou locale, Radio nationale ou locale).

II.6.3 Déroulement

La procédure de célébration suit habituellement le déroulement suivant :

- Accueil des récipiendaires et officiels,
- Allocutions
- Présentation des résultats de l'évaluation,
- Remise du diplôme et pancarte de FDAL aux récipiendaires,
- Visite de quelques latrines pour vérifier si les critères sont bien respectés,
- Cérémonie d'inauguration du panneau de certification à l'entrée du village/localités si la célébration a lieu dans un village/localité.

NB :

Voir avec le Sous-préfet et les chefs de villages/localités, l'agenda de la cérémonie pour validation

II.6.4. Acteurs impliqués et engagements

Les principaux acteurs sont le CDS et le CSPS, la Direction Régionale de l'Assainissement en milieu Rural, l'ONG de mise en œuvre de l'ATPC.

Acteurs	Engagements
Direction en charge de l'assainissement en milieu rural	Confectionner les diplômes pour les villages FDAL Participer à la célébration Participer à la confection des maquettes des pancartes, teeshirts et banderoles ; Elaborer et transmettre les courriers d'information au Ministère de l'intérieur ; Elaborer et transmettre les courriers d'information aux PTF, ONGs et autres PMO
Comité Départemental de Suivi	Présider la cérémonie de célébration des villages/localités et Sous-Préfectures FDAL de son département Elaborer et transmettre les courriers d'invitations aux CSPS pour l'organisation de la cérémonie
Comité Sous Préfectoral de Suivi	Organiser la célébration des villages FDAL de sa circonscription Mobiliser les populations à prendre part aux célébrations ;
Facilitateur (ONG, Structures de mise en œuvre de l'ATPC)	Faciliter l'organisation de la cérémonie de célébration, Confectionner les panneaux de fin de défécation à l'air libre, teeshirts, banderoles, etc. Organiser la couverture médiatique (Télévision nationale ou privée, presse écrite nationale, régionale ou locale, Radio nationale ou locale) ; Elaborer l'agenda de la cérémonie de célébration avec le Sous-préfet et les PTF
Communautés villageoises (Chefs de village)	Participer à la célébration ; Mobiliser la communauté ; Appuyer l'ONG au niveau logistique
Comité Sous Préfectoral de Suivi	Organiser la célébration des villages/localités FDAL de sa circonscription
Comité Départemental de Suivi	Présider la célébration des villages/localités et Sous-Préfectures FDAL de son département



Photo 12 : Des représentants de villages/localités FDAL munis de leurs diplômes au cours d'une célébration

II.7. SUIVI POST FDAL

Le suivi Post FDAL s'inscrit dans la dynamique du maintien et du renforcement du statut FDAL.

II.7.1. Formation des CVS et des LN au suivi post FDAL

II.7.1.1 Principe, technique et outils et durée

Principe	Technique et outils	Durée
La formation des membres des CVS et des LN au suivi post FDAL repose comme toutes les autres formations sur les principes de l'andragogie. Cette formation doit se faire au maximum deux semaines après la déclaration FDAL.	Technique utilisée : l'andragogie. Outils : Supports de formation, Petit matériel didactique (marker, papier conférence, papier kraft...).	Une demi-journée soit environs quatre (4) heures.

RECOMMANDATIONS

1. La composition du CVS doit obéir à deux critères : l'inclusivité et le genre. Le CVS doit être composé de toutes les couches sociales et doit tenir compte particulièrement de la représentation des autochtones, des allochtones, des allogènes, des hommes et des femmes, des jeunes/enfants et (si possible), un religieux, un représentant du COGES
2. En plus de la communauté villageoise, le CVS doit avoir en son sein l'instituteur (trice) ou l'infirmier s'il y en a.

II.7.1.2. Acteurs impliqués et rôles spécifiques

Module	Durée en heure	Contenu
Orientation sur le suivi Post FDAL	4 heures	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivi Post FDAL ▪ Principe et description de la démarche, les 5 actions principales du suivi post FDAL y compris quelques Pratiques Familiales Essentielles (PFE), ▪ Le modèle de plan d'actions, ▪ Acteurs impliqués et rôles spécifiques, ▪ Mode de remplissage de la fiche de suivi.

II.7.2 Mise en œuvre du Suivi post FDAL

II.7.2.1 Principes/ Objectifs, Résultats attendus, Techniques et outils utilisés, Durée

II.7.2 Mise en œuvre du Suivi post FDAL

II.7.2.1 Principes/ Objectifs, Résultats attendus, Techniques et outils utilisés, Durée

Principes/ Objectifs	Résultats attendus	Techniques et outils utilisés	Durée
<p>Principe</p> <p><i>Pérennisation des latrines, des dispositifs de lavage des mains et amélioration du cadre de vie</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Faire le suivi post-FDAL des communautés en les accompagnant afin qu'elles ne retournent pas à leurs anciennes pratiques de DAL et qu'elles cherchent à aller de l'avant en vue de la certification « Assainissement total » ou « Village Propre ». ✓ S'assurer que les communautés maintiennent leur statut et entretiennent leurs ouvrages d'hygiène et d'assainissement réalisés pendant le suivi post déclenchement. <p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> ☐ Permettre à chaque ménage d'améliorer durablement ses pratiques d'hygiène notamment le lavage des mains et la salubrité générale de sa concession et de l'espace public ; ☐ Renforcer les capacités des communautés dans la gestion des équipements d'hygiène et d'assainissement ; ☐ Favoriser les interventions communautaires en faveur de l'hygiène et de l'amélioration du cadre de vie. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Tous les villages/ localités et Sous-Préfectures FDAL maintiennent leur statut FDAL et améliorent leurs conditions d'hygiène et leur cadre de vie 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Fiche de suivi post FDAL (Annexe I.2 (Fiche 6)). ✓ Canevas de rapport de suivi post FDAL (Annexe I.1 Canevas 4) ✓ Cahier de suivi post FDAL pour le CVS (Annexe I.3, Cahier 2) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une période minimum de six (6) mois, dont un minimum d'un (1) mois pour l'élaboration du plan d'actions post FDAL

II.7.2.2. Acteurs impliqués et engagements

Les principaux acteurs sont les CVS et les LN, les CSPS, le CDS et l'ONG de mise en œuvre de l'ATPC.

Acteurs	Engagements
Facilitateur (ONG, Structures de mise en œuvre de l'ATPC)	<input type="checkbox"/> Former les CVS & LN au suivi post FDAL ; <input type="checkbox"/> Accompagner les communautés dans la réalisation de leur plan post FDAL.
Communautés villageoises (Chefs de village)	<input type="checkbox"/> Mobiliser la communauté à la mise en œuvre du plan d'actions pour le maintien du statut FDAL.
Comité Villageois de Suivi et Leaders Naturels	<input type="checkbox"/> Accompagner les communautés dans la réalisation du suivi post FDAL.
Comité Sous Préfectoral de Suivi	<input type="checkbox"/> Accompagner les communautés dans la réalisation du suivi post FDAL.
Comité Départemental de Suivi	<input type="checkbox"/> Accompagner les communautés dans la réalisation du suivi post FDAL.

II.8. CERTIFICATION FDAL

La certification de la fin de la DAL marque le couronnement du suivi Post-FDAL et confirme que la communauté a atteint le statut de « village propre ».

Objectif	Résultats attendus	Techniques et outils utilisés	Durée
<input checked="" type="checkbox"/> Atteindre le statut d'Assainissement total	<input checked="" type="checkbox"/> Tous les villages FDAL qui conservent définitivement leur statut FDAL sont certifiés.	<input checked="" type="checkbox"/> les fiches de certification standardisées, <input checked="" type="checkbox"/> les certificats, <input checked="" type="checkbox"/> les courriers, <input checked="" type="checkbox"/> les spots publicitaires, <input checked="" type="checkbox"/> les radios et autres supports de communication audiovisuelle	<input checked="" type="checkbox"/> Un (1) mois en moyenne pour organiser une cérémonie de certification.

II.8.1. Quelques indicateurs de suivi

La certification FDAL doit prendre en compte quelques critères qui permettront de déclarer que la communauté a atteint l'Assainissement Total.

CRITÈRES DE CERTIFICATION

- Toutes les latrines sont des latrines améliorées avec des superstructures en matériaux durables ;
- Tous les ménages utilisent des latrines de façon hygiénique ;
- Les latrines sont utilisées et restent toujours propres ;
- Des latrines avec un dispositif de lavage des mains sont disponibles dans les ménages, les écoles, les Centres de Santé et les places publiques et ces latrines sont utilisées ;
- Les mains sont lavées avec du savon et de l'eau aux moments critiques (à la sortie des toilettes, avant de manger, après avoir nettoyé les fèces de l'enfant, après avoir jeté les fèces de l'enfant, avant de préparer le repas et après avoir touché des déchets) ;
- Les aliments sont toujours protégés ;
- Les points d'eau potable sont aménagés et protégés ;
- Le cadre de vie du village/localité est propre ;
- La distance entre les latrines, les points d'eau et les sources d'eau potable sont d'au moins 15 mètres.
- Les clés à vaisselles
- La divagation des animaux/Package des animaux
- Le traitement de l'eau de boisson dans les ménages
- La gestion des eaux usées.

II.8.2. Acteurs impliqués et rôles spécifiques

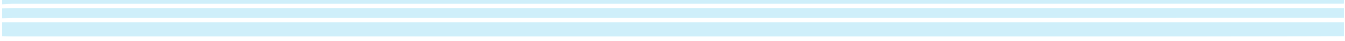
Les principaux acteurs sont : le CDS, la DAR et la Direction régionale de l'Assainissement.

Acteurs	Rôles spécifiques
Facilitateur (ONG, Structures de mise en œuvre de l'ATPC)	<input type="checkbox"/> Participer à la certification du village en tant qu'observateur.
Communautés villageoises (Chefs de villages/localités)	<input type="checkbox"/> Participer à la certification du village.
Comité Villageois de Suivi et Leaders Naturels	<input type="checkbox"/> Participer à la certification du village/localité.
Comité Sous Préfectoral de Suivi	<input type="checkbox"/> Proposer les villages/localités au CDS pour la certification.
Comité Départemental de Suivi	<input type="checkbox"/> Participer à la certification des villages/localités et Sous-Préfectures,
	<input type="checkbox"/> Co-signer les PV de certification.
Mairie	<input type="checkbox"/> Participer à la certification des villages/localités du secteur communal ;
	<input type="checkbox"/> Récompenser les villages/localités certifiés du secteur communal

Acteurs	Rôles spécifiques
Conseil régional	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Participer à la certification des villages/localités du secteur non communal ; <input type="checkbox"/> Récompenser les villages/localités certifiés du secteur non communal
Direction régionale de l'Assainissement et de la salubrité ou Point focal régional	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Participer à la certification des villages/localités et Sous-Préfectures ; <input type="checkbox"/> Co-signer les PV de certification des villages/localités et Sous-Préfectures ; <input type="checkbox"/> Mettre à jour la base de données des villages/localité certifiés de la région.
DAR	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Participer à la certification des villages/localités ; <input type="checkbox"/> Co-signer les PV de certification des villages/localités et Sous-Préfectures ; <input type="checkbox"/> Transmettre la liste des villages/localités et Sous-Préfectures certifiés au Ministère pour la délivrance de diplôme de certification FDAL ; <input type="checkbox"/> Mettre à jour la base des données nationale des villages/localités et Sous-Préfectures certifiés FDAL en Côte d'Ivoire.







ANNEXES

<u>ANNEXE I : OUTILS DE MISE EN ŒUVRE DES ÉTAPES DE L'ATPC</u>	<u>76</u>
• ANNEXE I-1 : LES CANEVAS DE RAPPORTS	76
• ANNEXE I.2 : LES FICHES.....	90
• ANNEXE I.2 : LES CAHIERS.....	100
• ANNEXE I.4 : LISTE DU MATERIEL NECESSAIRE AU DÉCLENCHEMENT	102
<u>ANNEXE II : OUTILS DE FORMATION</u>	<u>103</u>
• ANNEXE II.1 : Contenu et durée de la formation des facilitateurs et des Comités Départementaux et Sous Préfectoraux de Suivi	103
• ANNEXE II.2 : Contenu et durée de la formation des Comités Villageois de Suivi et des Leaders Naturels	105
• ANNEXE II.3 : Canevas de rapport de formation	106
• ANNEXE II.4 : Grille d'évaluation de la formation	107

ANNEXE I : OUTILS DE MISE EN ŒUVRE

DES ÉTAPES DE L'ATPC

ANNEXE I-1 : LES CANEVAS DE RAPPORTS

CANEVAS 1 : RAPPORT DE PRÉ-DECLenchement

RAPPORT DE PRE-DÉCLenchement

REGION :

DEPARTEMENT :

SOUS PREFECTURE :

COMMUNE : VILLAGE :

..... DISTANCE VILLAGE-CHEF LIEU DE SOUS

PREFECTURE :

COORDONNEES GPS :

W :, N :

DATE DE REALISATION :

NOM ET PRENOMS DU FACILITATEUR :

NOMS DES AUTRES MEMBRES DE L'EQUIPE

.....

STRUCTURE D'ENCADREMENT.....

1. CARACTÉRISTIQUES DU VILLAGE

1.1. Caractéristiques sociodémographiques (population, nombre de ménages)

Population : Nombre de ménages :

1.2. Principaux interdits ou Totem du village

Désignation Totem ou Interdits	Amende ou sanction en cas de violation

1.3. Organisation et gestion du système de pouvoir

Système de prise de décision au niveau du village :

.....

Les différents quartiers du village :.....

.....

Principaux groupes ethniques vivant dans le village :

.....

Relations intra et intercommunautaires (existence ou absence de conflits majeurs)

Groupes ethniques	Groupes ethniques			
	Autochtones			
	Allochtones			
	Allogènes			

NB : Marquez bon ou mauvais dans chaque case selon le type de relation que vous constatez

Existence d'organisations ou groupement socioprofessionnels (mutuelles, COGES,...)

DESIGNATION	NOMBRE DE MEMBRES		NOM ET CONTACT DU PREMIER RESPONSABLE
	HOMME	FEMME	
COGES POUR ECOLE			
COMITE D'EAU			
MUTUELLE DE DEVELOPPEMENT			
GROUPEMENT DE JEUNES			
GROUPEMENT DE FEMMES			
AUTRES GROUPEMENTS			

2. PRÉVALENCE DES MALADIES DIARRHEIQUES ET DES MALADIES DU PERIL FÉCAL (fréquence élevée ou faible si possible préciser la fréquence en nombre de mois)

Ces informations sont à collecte au niveau District sanitaire

Désignation	Fréquence de prévalence (fréquent, rare...)
Diarrhée	
Choléra	
Dysenterie	
Fièvre typhoïde	
Paludisme	
Autres maladies	

3. ÉTATS DES INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS SOCIO COMMUNAUTAIRES

DESIGNATION	NOMBRE	FONCTIONALITE
Ecole		Nombre de classes :..... Nombre d'élèves..... Nombre d'enseignants.....
Latrines à l'école		
Centre de santé /Case de santé		
Latrines au centre de santé		
Pompes à motricité humaine		Type :
Adduction en Eau Potable		
Autre source d'eau utilisée		
Electrification		
Latrines ou WC publics		
Latrines familiales dans les ménages		

4. DISPONIBILITE ET OCCUPATION ANNUELLES DES COMMUNAUTES (calendrier saisonnier)

Principales occupations	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Travaux champêtres (Préciser)												
Cérémonies ou rituelles traditionnelles												
Cérémonies religieuse												
Cérémonies religieuse												
Autres activités (Précisez)												

NB : Marquer oui ou non pour chaque occupation

5. DESCRIPTION DE L'ASPECT GÉNÉRAL DES SOLS (Sableux, Granitique ...)

.....
.....

6. OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS POUR LE DÉCLENCHEMENT

.....
.....
.....

Pour le village

Signature du Facilitateur

Noms :

Qualité : (Chef, Notable, etc.)

Contact :

Signature :

CANEVAS 2 : RAPPORT DE DÉCLENCHEMENT

RAPPORT DE DÉCLENCHEMENT

REGION :

DEPARTEMENT :

SOUS PREFECTURE :

COMMUNE :

VILLAGE :

DISTANCE VILLAGE-CHEF LIEU DE SOUS PREFECTURE :

COORDONNEES GPS : W : N :

DATE DE REALISATION :

NOM ET PRENOMS DE L'AGENT RESPONSABLE DE LA ZONE :

.....

NOMS DES AUTRES MEMBRES DE L'EQUIPE :

.....
.....

STRUCTURE D'ENCADREMENT :

1. DÉROULEMENT DU DÉCLENCHEMENT

Heure de début..... Heure de Fin :

Equipe de facilitation :

Facilitateur principal :

Secrétaire :

Agent d'ambiance et gestionnaire de l'environnement :

Invités :

.....
.....

Nombre de participants au niveau de la communauté :

Description de l'environnement général du déclenchement :

.....
.....

2. RESULTATS OBTENUS

a. Village non déclenché pour cause

.....
.....
.....

b. Village déclenché :

Gratter une buchette d'allumette dans une station d'essence :

.....
.....
.....

Flammes prometteuses :

.....
.....
.....

Etincelles éparpillées

.....
.....
.....
.....

3. PLAN D'ACTIIONS POUR LA FIN DE DÉFÉCATION A L'AIR LIBRE

Activités	Nombre de ménages volontaires	Durée moyenne de réalisation en jours	MOIS 1				MOIS 2				MOIS 3								
			S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4					
Commencer la construction des latrines équipées de dispositifs de lavage des mains immédiatement après déclenchement																			
Commencer la construction des latrines équipées de dispositifs de lavage des mains dans deux semaines après déclenchement																			
Commencer la construction des latrines équipées de dispositifs de lavage des mains dans un mois après déclenchement																			
Commencer la construction des latrines équipées de dispositifs de lavage des mains dans deux mois après déclenchement																			
Commencer la construction des latrines équipées de dispositifs de lavage des mains dans trois mois après déclenchement																			

4. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS

a. Stratégie de suivi proposée au regard du niveau de motivation de la communauté à l'issue du déclenchement

Village très motivé (Gratter une buchette d'allumette dans une station d' essence) :

.....
.....
.....
.....
.....

Village motivé (Flammes prometteuses)

.....
.....
.....
.....
.....

• **Village avec des leaders motivés** (Étincelles éparpillées) :

.....
.....
.....
.....

• **Village à coacher** (Allumettes humides) :

.....
.....
.....
.....

b. Planning de suivi post déclenchement

Activités	Durée moyenne de réalisation en jours	MOIS 1			MOIS 2			MOIS 3					
		S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4
Visite 1													
Visite 2													
Visite 3													
Visite 4													
Visite 5													
Visite 6													
Visite 7													
Visite 8													
Visite 9													
Visite 10													
Visite 11													
Visite 12													

5. OBSERVATIONS (difficultés rencontrées, suggestions recommandations, opinions diverses....)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Noms du Chef de village

Noms et signature du Facilitateur

Contact :

Signature

CANEVAS 3 : RAPPORT DE SUIVI POST DÉCLENCHEMENT

1. RAPPEL DES OBJECTIFS DE SUIVI

2. DÉROULEMENT DU SUIVI

- Equipe de suivi
- Moyen matériel et logistique utilisé
- Villages visités
- Stratégie de suivi utilisée
- Difficultés rencontrées

3. FONCTIONNEMENT DU COMITÉ (nombre de réunion, suivi de la mise du plan d'action, motivation de la communauté à l'élaboration de nouvelles normes sociales...

4. CONSTRUCTION DE LATINRES

SOUS PREFECTURE	VILLAGE	Nombre de ménages	Nombre de latrines existantes après le déclenchement	Nombre de latrines attendues par rapport au nombre de ménages vivant dans le village	Nombre de latrines effectivement construites	Taux d'avancement (réalisés et utilisés / prévus ou attendus)	OBSERVATIONS

5. SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS

CONCLUSION

CANEVAS 4 : RAPPORT SUIVI POST-FDAL

CANEVAS DE RAPPORT DE SUIVI POST FDAL POUR ANIMATEUR ONG ET COMITE DEPARTEMENTAL DE SUIVI

1. RAPPEL DES OBJECTIFS DE SUIVI POST FDAL

2. DEROULEMENT DU SUIVI POST FDAL

- Equipe de suivi
- Moyen matériel et logistique utilisé
- Villages visités
- Stratégie de suivi utilisée
- Difficultés rencontrées

3. FONCTIONNEMENT DU COMITE (nombre de réunion, suivi de la mise du plan d'action, motivation de la communauté à l'élaboration de nouvelles normes sociales...)

4. MAINTIEN DU STATUT FDAL ET AMELIORATION DES LATRINES

SOUS PREFECTURE	VILLAGE	Nombre de latrines construites et utilisées à l'évaluation FDAL	Existence de comité de suivi AIPC fonctionnel	Résultats obtenus					Taux d'utilisation des latrines
				Nombre de latrines utilisées après l'évaluation FDAL	Nombre de dalles améliorées	Nombre Superstructures améliorées	Nombre Fosses septiques de douches réalisées	Nombre de fosses ou de sites à ordures réalisés	

5. SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS

CONCLUSION

ANNEXE I.2 : LES FICHES

FICHE 1 : FICHE DE PRÉ-DÉCLENCHEMENT

FICHE DE PRÉ-DECLENCHEMENT-	
IDENTIFICATION DU VILLAGE	
INFORMATIONS GÉNÉRALES	
Département de :	
Sous-préfecture :	
Village :	
Distance/ Sous-préfecture :	
Population :	
Nombre de ménages :	
Electrification :	Oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> Lotis <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
ORGANISATION SOCIALE DU VILLAGE	
Existence d'un chef de village et son autorité	
Nom du chef de village :	
Contacts du chef :	
Respect de l'autorité du chef :	Fort <input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Faible <input type="checkbox"/>
Existence de communautés socialement et culturellement homogènes	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Situation sociale du chef de village	
Existence de différentes communautés	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Inter-relation entre ces différentes communautés	Bonne <input type="checkbox"/> Mauvaise <input type="checkbox"/>
Existence des interdits ou totems dans le village	Oui <input type="checkbox"/> si oui, indiquer.....Non <input type="checkbox"/>
Existence et indication des jours de repos du village	Oui <input type="checkbox"/> si oui, indiquer..... Non <input type="checkbox"/>
Existence de cadres (leader d'opinion) dans le village : fonctionnels	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Si oui, quel est leurs participations dans la prise de décision du village.....

OUVRAGES D'EAU ET ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS EXISTANTS					
Nombre de points d'eau :			Fonctionnels <input type="checkbox"/> Non fonctionnels <input type="checkbox"/>		
Autres sources d'eaux utilisées : <input type="checkbox"/>					
Nature du sol (sableux, affleurement granitique , autres			Sableux <input type="checkbox"/> Granitique <input type="checkbox"/>		
			Autres : :		
Nombre d'écoles :			A préciser		
Nombre d'élèves :					
Existence de centre de santé			Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
Prévalence de maladies diarrhéiques			Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
Nombre de décès lié à la diarrhée l'année passée					
OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT					
Nombre de latrines familiales					
Nombre de latrines publiques					
Nombre de latrines école					
Nombre de latrines centre de santé					
EXISTENCE D'ESPACE PUBLIC POUR LES RÉUNIONS					
Principaux lieux de réunions					
ORGANISATIONS DES COLLECTIVITÉS					
					NOMS & CONTACTS
Existence de comités de gestion des points d'eau :		Oui <input type="checkbox"/>		non <input type="checkbox"/>	
Existence de COGES écoles :		Oui		non	
Existence de groupements d'hommes :		Oui		non	
Existence de groupement de femmes		Oui		non	
Existence de groupements de jeunes :		Oui		non	
<input type="checkbox"/> DECISION <input type="checkbox"/>					
Villages favorable à l'ATPC			Villages à défis pour l'ATPC		

Observations de l'animateur

Date :

Signature du chef de village

Signature de l'animateur

FICHE 2 : FICHE DE SUIVI POST DÉCLENCHEMENT (ONG)

NOM ET PRENOMS DE L'AGENT DE SUIVI :

REGION : DEPARTEMENT : SOUS PREFECTURE :

DATE D'OBSERVATION (Jour/Mois /Année) :

NOM DU VILLAGE ET COORDONNEES GPS (N ; W)	Nombre de ménages	Date de déclenchement du village	Nombre de Latrines Attendues par rapport au nombre de ménages vivant dans le village	Date d'achèvement prévue	Réhabilitation de latrines existantes			Construction et utilisation de nouvelles latrines				Nombre total de latrines fonctionnelles utilisées avec dispositif de lavage des mains	Nom et signature de la personne ressource rencontrée au niveau du village	
					Nombre de latrines existantes après déclenchement	Nombre de latrines réhabilitées après déclenchement	Nombre de latrines réhabilitées et utilisées avec dispositif de lavage des mains	Nombre de fosses réalisées avec dalle	Nombre de latrines achevées	Nombre de latrines achevées et utilisées avec dispositifs de lavage des mains				
NOM :														
DIST														
SOUS PREF :														
N :														
W :														
NOM :														
DIST														
SOUS PREF :														
N :														
W :														
NOM :														
DIST														
SOUS PREF :														
N :														
W :														

NOM ET SIGNATURE DU SUPERVISEUR :

STRUCTURE :

FICHE 3 : FICHE DE SUIVI DU FONCTIONNEMENT DU COMITÉ VILLAGEOIS DE SUIVI POUR ANIMATEUR ONG

NOM ET PRÉNOMS DE L'AGENT DE SUIVI :

REGION : DEPARTEMENT : SOUS PREFECTURE :

DATE D'OBSERVATION (Jour/Mois /Année) :

NOM DU VILLAGE ET COORDONNEES GPS (N ; W)	Nombre de ménages	Date de déclenchement du village	Nombre de Latrines Attendues par rapport au nombre de ménages vivant dans le village	Date d'achèvement prévue	Réhabilitation de latrines existantes			Construction et utilisation de nouvelles latrines				Nombre total de latrines fonctionnelles les utilisées avec dispositif de lavage des mains	Nom et signature de la personne ressource rencontrée au niveau du village	
					Nombre de latrines existantes après déclenchement	Nombre de latrines réhabilitées après déclenchement	Nombre de latrines réhabilitées et utilisées avec dispositif de lavage des mains	Nombre de fosses réalisées	Nombre de fosses réalisées avec dalle	Nombre de latrines achevées	Nombre de latrines achevées et utilisées avec dispositifs de lavage des mains			
NOM :														
DIST														
SOUS PREF :														
N :														
W :														
NOM :														
DIST														
SOUS PREF :														
N :														
W :														
NOM :														
DIST														
SOUS PREF :														
N :														
W :														

FICHE 4 : FICHE DE CANDIDATURE A L'EVALUATION



MINHAS

Les règles de base d'un village FDAL

Les règles de base sont très simples:

- **PERSONNE ne fait caca à l'air libre** (en brousse, dans l'eau.....), même pas le CHEF de VILLAGE!!!!
- Si un petit enfant fait caca dehors, ses parents amènent le caca immédiatement dans la latrine.



Comment faire pour être déclaré FDAL?

Si tous les ménages dans votre village ont une latrine et personne ne fait caca à l'Air Libre, remplissez cette fiche et remettez-la au **Sous-Préfet** avant le **jj mmmm aaaa**.

Votre sous-Préfet la remettra au Préfet avant le **jj mmmm aaaa**.



MINHAS

Souhaitez-vous être déclaré FDAL ?

FDAL veut dire **FIN** de la **DEFECATION** à l'**AIR LIBRE**.
Si votre communauté est déclarée FDAL, cela signifie que toutes les familles (100%) ont arrêté de faire caca à l'air libre et ont construit une latrine.

Que pouvez-vous gagner?

Tout d'abord la **SANTE** de vos enfants!
Mais aussi votre dignité



Fiche du Village à remettre au MINASS

Information sur le village

1. Nom du village:.....
2. Commune:.....
3. Sous-préfecture
4. Département:.....
5. Nombre d'habitants dans le village:.....

Résultats atteints par la communauté

1. Est-ce que tous les ménages ont des latrines ?

Oui Non

- Nbr. de ménages dans le village:
- Nbr. de ménages qui utilisent une latrine:

Nbr.

Nbr.

Latrine améliorée

Nbr.

Latrine traditionnelle

Méthode du chat

2. Dans le village y a-t-il du caca à l'air libre?

Oui Non

3. Tous les membres de la communauté pratiquent-ils le lavage des mains?

Oui Non

Reçu pour le Préfet

1. Département:.....
2. Mairie:.....
3. Sous- préfecture:.....
4. Nom du village:.....
5. Date de soumission de la candidature:.....
6. Reçu par le MINASS.....
(Signature)

Reçu pour les Sous-préfets

1. Département:.....
2. Mairie:.....
3. Sous- préfecture:.....
4. Nom du village:.....
5. Date de soumission de la candidature:.....
6. Reçu par le Préfet:.....

Reçu pour le village

1. Département:.....
2. Mairie:.....
3. Sous- préfecture:.....
4. Nom du village:.....
5. Date de soumission de la candidature:.....
6. Reçu par le Sous-préfet:.....
(Signature)

FICHE 5 : FICHE D'ÉVALUATION

ATPC FICHE A : Evaluation du village

Nom du village:
 Sous-Préfecture:
 Nombre de ménages:
 Echantillon (x%des ménages):

Date de l'évaluation:

Numéro du ménage	Date de l'évaluation																															
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32

Entretiens avec un adulte (ou enfant de 6 ans et plus)																															
1	Utilisez-vous une latrine ?																														
2	Etes vous propriétaire de la latrine que vous utilisez ?																														
3	La latrine est-elle partagée ?																														
4	Avez-vous fait caca à l'air libre (en brousse, dans l'eau ou d'autres...) dans les derniers 3 jours ?																														
5	Avez-vous vu quelqu'un faire caca à l'air libre (en brousse, dans l'eau ou d'autres...) dans les derniers 3 jours ?																														
6	A quels moments critiques doit-on se laver les mains ? (2 moments)																														
7	Pouvez-vous nous montrer comment vous vous lavez les mains ? (cochez si la technique est maîtrisée)																														

Observation du ménage																															
8	Total 1+2 (ici il n'est pas nécessaire de mettre de croix)																														
9	Le ménage a-t-il une latrine améliorée? (avec un couvercle, des dalles (pierre ou les stabilisées) et une superstructure (toit + murs))																														
10	Total 1+2 (ici il n'est pas nécessaire de mettre de croix)																														
11	La latrine est-elle utilisée ?																														
12	La latrine a-t-elle un couvercle ?																														
13	La latrine a-t-elle un dispositif de lavage de mains avec savon ?																														
14	La latrine a-t-elle un dispositif de lavage de mains avec cendre ?																														
15	Total 13+14 (ici il n'est pas nécessaire de mettre de croix)																														

A	B	C
Tot. de croix	Resultat attendu pour FDAL	Le résultat attendu est-il atteint? (A=B?)

	100% de l'échantillon	
	100% de l'échantillon	
	100% de l'échantillon	
	0	
	0	
	100% de l'échantillon	
	100% de l'échantillon	

No.	Ne mettez rien	Ne mettez rien
	Ne mettez rien	Ne mettez rien
	100% de l'échantillon	
	100% de l'échantillon	
	100% de l'échantillon	
	Ne mettez rien	Ne mettez rien
	Ne mettez rien	Ne mettez rien
	100% de l'échantillon	

TOT latrines traditionnelles + améliorées

TOT dispositif lavage des mains avec savon+cendre

CANEVAS DE RAPPORT DE SUIVI POST FDAL POUR ANIMATEUR ONG ET COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE SUIVI

NOM DU VILLAGE ET COORDONNEES GPS (N ; W)	Nombre de ménages	Date de déclaration FDAL du village	Nombre de Latrines fonctionnelles utilisées avec dispositif de lavage des mains à la déclaration	Nombre de latrines améliorées observées à la déclaration FDAL	Maintien du statut FDAL de la Communauté		Nouvelles améliorations des Latrines				Nombre total de latrines améliorées utilisées avec dispositif de lavage des mains	Nom et signature de la personne ressource rencontrée au niveau du village	
					Nombre actuel de latrines fonctionnelles existantes	Nombre actuel de latrines fonctionnelles et utilisées avec dispositif de lavage des mains	Nombre de latrine avec dalle en ciment	Nombre de latrines avec dalle en Béton	Nombre de latrine avec dalle en bois + terre stabilisée	Autres Modèles (LSDU, VIP)			
NOM :													
DIST													
SOUS PREF :													
N :													
W :													
NOM :													
DIST													
SOUS PREF :													
N :													
W :													
NOM :													
DIST													
SOUS PREF :													
N :													
W :													

NOM ET SIGNATURE DU SUPERVISEUR : STRUCTURE D'ENCADREMENT :

ANNEXE I.3 : LES CAHIERS

CAHIER 1 : CAHIER DE SUIVI DU COMITE VILLAGEOIS DE SUIVI

NOM ET PRENOMS DU CHEF DE MENAGE	Nombre de personnes vivant dans le ménage	Nombre de latrines attendues par rapport au nombre de personnes vivant dans le ménage	Date de démarrage de la construction	Date d'achèvement prévue	Réhabilitation de latrines existantes			Construction et utilisation de nouvelles latrines				Nombre total de latrines fonctionnel les utilisées avec dispositif de lavage des mains	Observations
					Nombre de latrines existantes après déclenchement	Nombre de latrines réhabilitées après déclenchement	Nombre de latrines réhabilitées et utilisées avec dispositif de lavage des mains	Nombre de fosses réalisées avec dalle	Nombre de latrines achevées	Nombre de latrines achevées et utilisées avec dispositifs de lavage des mains			

ANNEXE I.4 : LISTE DU MATÉRIEL NECESSAIRE AU DÉCLENCHEMENT

- du papier kraft ;
- du papier PADEX
- des cartes de couleur ;
- des ciseaux ;
- du ruban adhésif ;
- des marqueurs ;
- une bouteille d'eau potable ;
- des gobelets jetables (à usage unique) ;
- des assiettes jetables (à usage unique);
- des cuillères ou fourchettes jetables ;
- de la nourriture (Attiéké, riz sauce ou tout autre nourriture) ;
- des sachets plastiques pour prélever le caca
- un appareil photo numérique pour prendre des photos ou filmer les différentes séquences du déclenchement) ;
- de la farine de maïs de différentes couleurs (Blanc et jaune);
- de la sciure de bois son de riz.
- de la brique bosselée
- Accessoire de nettoyage anal (épis de maïs, feuilles, bouilloire, etc.)
- du « Caca Factice » (au choix : une banane douce, de la pâte d'arachide ou de l'argile...)

NB : Si certains de ces éléments ne sont pas disponibles, les matériaux locaux disponibles pourront être utilisés en définissant les codes avec les communautés. Il s'agit :

- de la cendre pour indiquer les limites du village, les voies d'accès, etc.) ;
- de la tige de mil/bambou ou tout autre matériel pour indiquer les différents sites sur la carte communautaire)

ANNEXE II : OUTILS DE FORMATION

ANNEXE II.1 : Contenu et durée de la formation des facilitateurs et des Comités Départementaux et Sous Préfectoraux de Suivi

Jours	Modules	Durée en heures	Contenu
Jour 1	OUVERTURE DE L'ATELIER	1 Heure	<input type="checkbox"/> Installation des participants <input type="checkbox"/> Tour de table et présentation des participants <input type="checkbox"/> Allocutions <input type="checkbox"/> Présentation et Validation du chronogramme de formation <input type="checkbox"/> Recueil des attentes des participants
	Module 1 : initiation à l'andragogie	2 Heures	<input type="checkbox"/> Principes de l'andragogie ; <input type="checkbox"/> Outils de l'andragogie ; <input type="checkbox"/> Préparation d'une formation <input type="checkbox"/> Animation d'un atelier de formation <input type="checkbox"/> Evaluation d'une formation
	Module 2 : initiation aux techniques d'animation et de communication de groupe	2 Heures	<input type="checkbox"/> Règles et principes de l'animation <input type="checkbox"/> Outils et techniques d'animation <input type="checkbox"/> L'attitude du bon facilitateur <input type="checkbox"/> Simulation
	Module 3 : Généralités sur l'ATPC et le lavage des mains	1 Heure	<input type="checkbox"/> Généralités sur l'ATPC (Définitions, Principes, Acteurs et leurs rôles, Etapes de mise en œuvre); <input type="checkbox"/> Généralités sur le lavage des mains (Définitions, Principes, Acteurs et leurs rôles, Etapes de mise en œuvre)
	Module 4 : Pratique de la mise en œuvre de l'ATPC	3 Heures	<input type="checkbox"/> Pré-déclenchement (théorie et pratique) <input type="checkbox"/> Simulation de la conduite du pré-déclenchement, et du remplissage de la fiche de pré-déclenchement

Jours	Modules	Durée en heures	Contenu
Jour 2	Module 4 : Suite sur la Pratique de la mise en œuvre de l'ATPC	5 Heures	Déclenchement (théorie et pratique) Cartographie des zones défécation, calcul des quantités de caca, analyse des voies de contamination ; marche de la honte, lavage des mains, démonstration caca-nourriture, caca-eau, plaidoyer des enfants, plan d'actions,
	Module 4 : Suite sur la pratique de la mise en œuvre de l'ATPC	3 Heures	Lavage des mains <input type="checkbox"/> Généralités, Théories et pratiques <input type="checkbox"/> Présentation de l'outil, simulation
Jour 3	Module 4 : Suite sur la pratique de la mise en œuvre de l'ATPC	5 Heures	Pratique de déclenchement sur le terrain
		3 Heures	Restitution des travaux en salle
Jour 4	Module 4 : Suite sur la pratique de la mise en œuvre de l'ATPC	5 Heures	Pratique de déclenchement sur le terrain
		3 Heures	Restitution des travaux en salle
Jour 5	Module 5 : Présentation et élaboration des plans d'actions	4 Heures	Elaboration plan d'actions de mise en œuvre de l'ATPC sur le terrain par les structures de mise en œuvre
		4 Heures	Synthèse et commentaire des plans d'actions
Jour 6	Module 4 : Suite sur la pratique de la mise en œuvre de l'ATPC	2 Heures	Suivi post déclenchement
		1 Heure	Evaluation FDAL
		2 Heures	Suivi Post FDAL
		2 Heures	Le SanMark dans la mise en œuvre de l'ATPC (Les étapes, les outils, les bénéfices pour les communautés)
	Evaluation de l'atelier	1 Heure	<input type="checkbox"/> Evaluation de la formation <input type="checkbox"/> Evaluation des apprenants
	CLOTURE DE L'ATELIER	1 Heure	Discours de clôture

ANNEXE II.2 : Contenu et durée de la formation des Comités Villageois de Suivi et des Leaders Naturels

HEURE	CONTENU	INTERVENANTS
08H 30 - 09H 00	Accueil et installation des participants	Facilitateur/Equipe de formation
09H 00 - 09H 30	Mots d'ouverture et tour de table de présentation individuelle	Facilitateur/CSPS/CVS
	Présentation du Programme de formation	Facilitateur
	Présentation des objectifs de la formation	Facilitateur
09H 30 - 10H 30	Restitution et revue des plans d'actions communautaires	Facilitateur/CVS
10H 30 - 11H 00	Présentation du mécanisme et des outils de suivi	Facilitateur
11H 00 - 11H 45	Echanges sur les techniques de construction des latrines améliorées	Facilitateur/CVS/CSPS
11H 45 - 12H 45	Diffusion de vidéos de sensibilisation : ATPC, Lavage des mains, maladies hydriques, etc.	Facilitateur
12H 45 - 13H 15	Echanges/Discussions	Facilitateur/CVS/CSPS
13H 15- 13H 30	Mot de clôture	CSPS
13H 30	Fin de l'atelier de formation	

ANNEXE II.3 : CANEVAS DE RAPPORT DE FORMATION

1. RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA FORMATION

2. ORGANISATION DE LA SESSION

Date de la formation	
Lieu de la formation	
Nom des formateurs	
Thème de la formation	

3. PRINCIPAUX THEMES ABORDÉS ET LEUR CONTENUS

THEMES	CONTENU

4. NOMBRE DES PARTICIPANTS :

5. NIVEAU DE PARTICIPATION (en fonction des contributions et des réponses apportées aux questions de manière générale):

6. COMMENTAIRES

ANNEXES :

LISTE DE PRESENCE DES PARTICIPANTS

FICHE D'ÉVALUATION DE LA SESSION

ANNEXE II.4 : GRILLE D'ÉVALUATION DE LA FORMATION

Formation :				
N°du groupe :	Heure :	Date :		
Nom du formateur :				
Les objectifs de la session sont-ils atteints?				
a) Je maîtrise mieux l'approche ATPC			Oui	Non
b) Ma capacité de faciliter l'ATPC s'est renforcée				
c) J'ai renforcé ma capacité à conduire le pré déclenchement				
e) J'ai renforcé ma capacité à conduire le déclenchement				
d) J'ai renforcé ma capacité à conduire le suivi post déclenchement				
f) J'ai renforcé ma capacité à conduire l'évaluation FDAL				
Indiquez votre degré d'accord envers chacun des énoncés présentés ci-dessous, en utilisant l'échelle suivante (entourez votre réponse):				
1 = tout à fait en désaccord	2 = en désaccord	3 = plus ou moins en accord	4 = en accord	5 = tout à fait en accord
J'étais motivé(e) à suivre ce cours			1 2 3 4 5	
Les objectifs de la formation étaient clairs et précis			1 2 3 4 5	
Le contenu de la formation correspondait à mes besoins et mes préoccupations			1 2 3 4 5	
Les techniques d'enseignement ont favorisé l'apprentissage			1 2 3 4 5	
Les exercices et les activités étaient pertinents à la formation			1 2 3 4 5	
Le formateur communiquait de façon claire et dynamique			1 2 3 4 5	
Le formateur a respecté le rythme d'apprentissage des participants			1 2 3 4 5	
Cette formation m'a permis d'augmenter mon niveau de connaissances et d'habileté			1 2 3 4 5	
Je compte mettre en application ces nouvelles compétences dès mon retour au travail.			1 2 3 4 5	
Je recommanderai à mes collègues de travail cette formation			1 2 3 4 5	
Commentez les scores inférieurs à 3				

the 1990s, the government has been able to reduce the number of people who are uninsured from 10.5 million in 1990 to 6.5 million in 2000. The number of people who are uninsured has declined from 10.5 million in 1990 to 6.5 million in 2000, a 38 percent decrease.

As a result of the 1990s reforms, the government has been able to reduce the number of people who are uninsured from 10.5 million in 1990 to 6.5 million in 2000. The number of people who are uninsured has declined from 10.5 million in 1990 to 6.5 million in 2000, a 38 percent decrease.

As a result of the 1990s reforms, the government has been able to reduce the number of people who are uninsured from 10.5 million in 1990 to 6.5 million in 2000. The number of people who are uninsured has declined from 10.5 million in 1990 to 6.5 million in 2000, a 38 percent decrease.

As a result of the 1990s reforms, the government has been able to reduce the number of people who are uninsured from 10.5 million in 1990 to 6.5 million in 2000. The number of people who are uninsured has declined from 10.5 million in 1990 to 6.5 million in 2000, a 38 percent decrease.

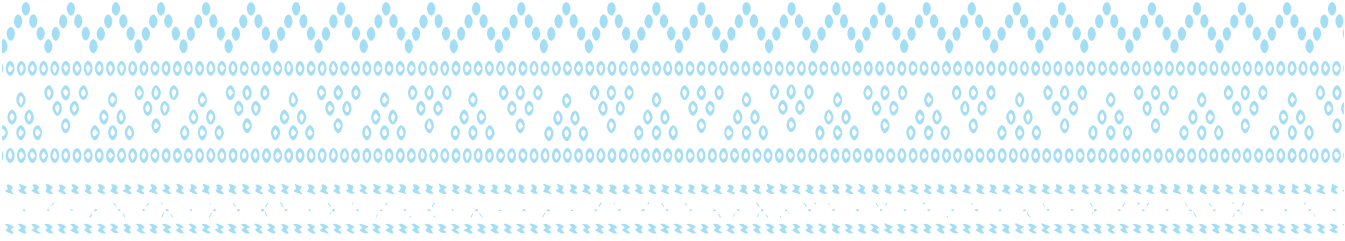
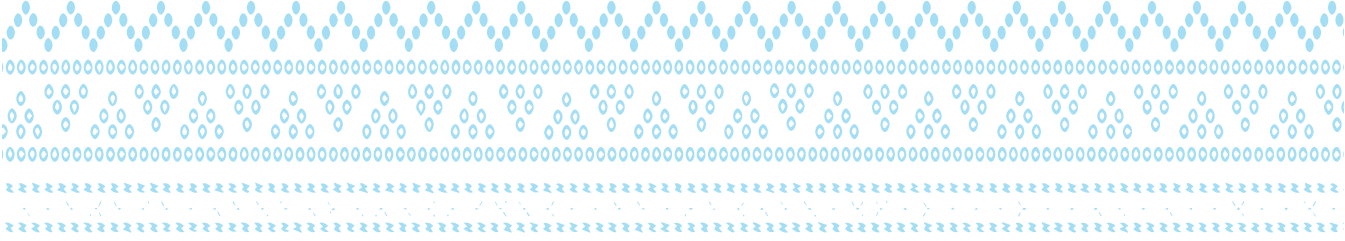
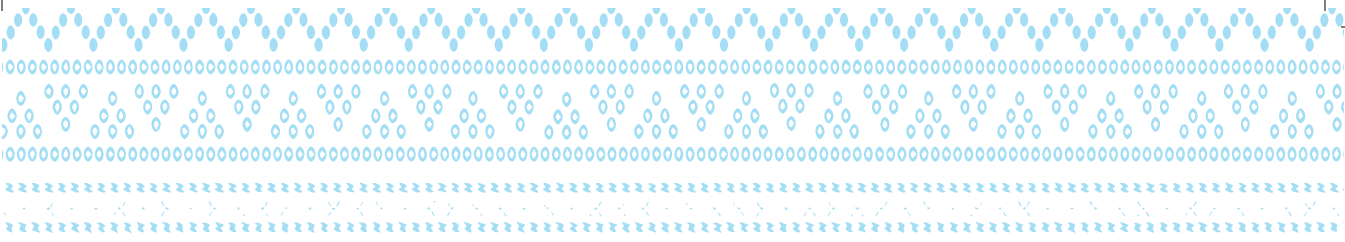
As a result of the 1990s reforms, the government has been able to reduce the number of people who are uninsured from 10.5 million in 1990 to 6.5 million in 2000. The number of people who are uninsured has declined from 10.5 million in 1990 to 6.5 million in 2000, a 38 percent decrease.

As a result of the 1990s reforms, the government has been able to reduce the number of people who are uninsured from 10.5 million in 1990 to 6.5 million in 2000. The number of people who are uninsured has declined from 10.5 million in 1990 to 6.5 million in 2000, a 38 percent decrease.

As a result of the 1990s reforms, the government has been able to reduce the number of people who are uninsured from 10.5 million in 1990 to 6.5 million in 2000. The number of people who are uninsured has declined from 10.5 million in 1990 to 6.5 million in 2000, a 38 percent decrease.

As a result of the 1990s reforms, the government has been able to reduce the number of people who are uninsured from 10.5 million in 1990 to 6.5 million in 2000. The number of people who are uninsured has declined from 10.5 million in 1990 to 6.5 million in 2000, a 38 percent decrease.

As a result of the 1990s reforms, the government has been able to reduce the number of people who are uninsured from 10.5 million in 1990 to 6.5 million in 2000. The number of people who are uninsured has declined from 10.5 million in 1990 to 6.5 million in 2000, a 38 percent decrease.

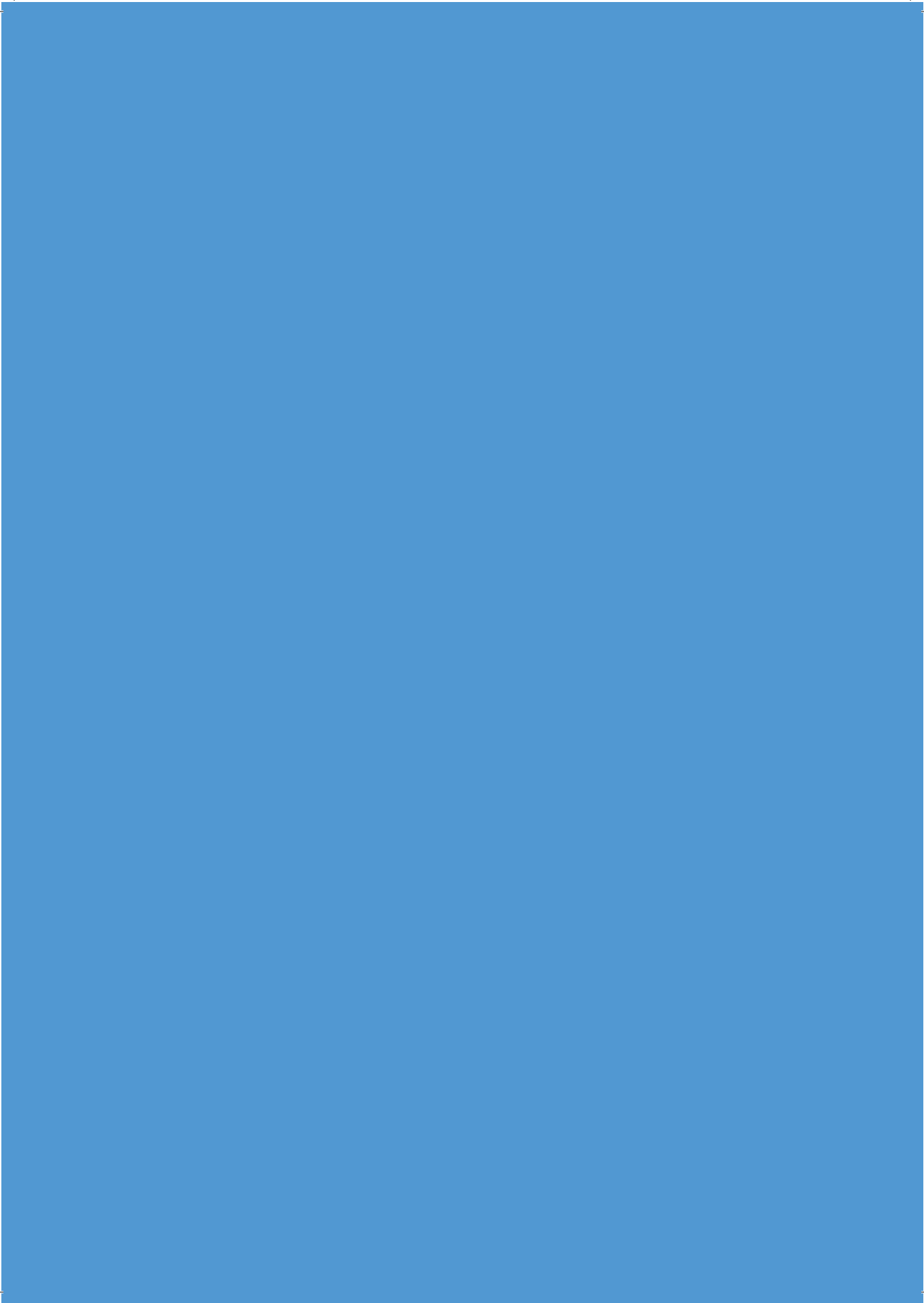




UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

MANUEL DE PROCÉDURE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ATPC EN CÔTE D'IVOIRE

unicef  | pour chaque enfant





UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

MANUEL DE PROCÉDURE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ATPC EN CÔTE D'IVOIRE

unicef  | pour chaque enfant